

TRIBUNE

MAI 2025

CGSP

FGTB Services Publics

Ensemble, on est plus forts

TOUTS UNIS

SECTEURS P. 18 à 38



ÉDITO P. 3

Quand je fais grève,
je me bats aussi pour toi !



ARIZONA P. 4

Plan d'actions contre
le gouvernement



DOSSIER P. 8

Aux origines du Statut
des agents de l'État

SOMMAIRE ■■■

- 3 ÉDITO**
Quand je fais grève, je me bats aussi pour toi !
- 4 ARIZONA**
Plan d'actions contre le gouvernement
- 6 ARIZONA**
Dérapages incontrôlés et sortie de route
- 8 DOSSIER**
Aux origines du Statut des agents de l'État
- 12 NOS MÉDIAS**
Histoires oubliées – Le Statut
- 13 POLITIQUE**
Quels « extrêmes » en politique ?
- 15 NOTRE CULTURE**
Jean Tousseul, écrivain et syndicaliste
- 16 IRB**
Où est passé l'argent ?
- 18 ADMI / www.cgsp-admi.be**
18 / Admi-mots : Sortons le nez du guidon !
19 / Plan d'actions sectoriel
- 20 IRW MINISTÈRES / www.cgsp-ministeres.be**
20 / SPF Finances – Victoire de la CGSP
21 / Fedorest
22 / Accessibilité du SPF Finances
23 / Télétravail, outil de management
- 24 CHEMINOTS / www.cgsp-cheminots.be**
24 / Édito – Accord Arizona
26 / Jours de crédit
- 28 ENSEIGNEMENT / www.cgsp-enseignement.be**
28 / Édito – Vous avez dit démocratie scolaire ?
29 / Déraciner le tronc commun ?
30 / Augmenter la charge de travail
- 32 GAZELCO / www.cgsp-gazelco.be**
32 / Gazelco en lutte
32 / Amélioration du Plan de pension extralégal
- 33 POSTE / www.cgspposte.be**
33 / BPOST, quel avenir ?
- 34 TBM**
34 / Coups bas !
- 35 TÉLÉCOM AVIATION**
35 / Éditorial
36 / PROXIMUS
36 / SKEYES
38 / IBPT



DANS NOS RÉGIONALES

1ER MAI 2025

CGSP NAMUR

Rue de l'Armée Grouchy 41
5000 Namur

PROGRAMME

10h30 : ACCUEIL CAFÉ
11h00 : MEETING
ORATEURS
Monique SIMON : Secrétaire régionale intersectorielle CGSP Namur
Sébastien CARBONI : Secrétaire régional Interprofessionnel FGTB Namur
Patrick LEBRUN : Secrétaire général IRW/CGSP
Thierry BODSON : Président fédéral FGTB

12h00 : APÉRITIF ET REPAS
14h00 : ANIMATION MUSICALE

RESTAURATION

Assiette barbecue : Adulte : 13€ / Enfant -14 ans : 9€
 Pain saucisse / Hamburger : 3€

INFOS ET RÉSERVATIONS

RÉSERVATION IMPÉRATIVE AVANT : LE JEUDI 24 AVRIL 2025
 Mail : intersec.namur@cgsp.be / Tél. 081/72 91 11
 N° de compte : BE63 6363 8274 0408

CGSP
FGTB Services Publics
Ensemble on est plus fort

CGSP
FGTB Services Publics
Ensemble on est plus fort

FGTB Namur
Ensemble on est plus fort

CEPAG
Région de Namur

Stand pour vos dons
RESTO DU COEUR

HUY

PERMANENCE FISCALE Exercice d'imposition 2025 revenus 2024

Afin d'aider ses membres à remplir leur déclaration fiscale, la Régionale de Huy tiendra une permanence **le mardi 10 juin 2025** de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h et **le vendredi 20 juin 2025** de 9h à 11h30 et de 12h30 à 15h, dans ses locaux, rue du Neufmoustier, 8, sur rendez-vous.

Inscriptions au 085/82 45 55

ATTENTION : Carte d'identité et code pin obligatoire. Pour les déclarations communes les cartes d'identité des deux conjoints ainsi que les codes pin sont obligatoires également.

QUAND JE FAIS GRÈVE, JE ME BATS AUSSI POUR TOI !



En nous mobilisant depuis décembre dernier, en réussissant le 13 février une manifestation d'anthologie qui a réuni plus de 100.000 personnes et une grève interprofessionnelle le 31 mars fortement suivie dans les trois régions du pays, nous avons démontré que notre réaction était à la hauteur des attaques portées par le gouvernement fédéral. La CGSP était au premier rang de chacune de ces actions. Voilà des semaines que chacun de nos secteurs est sur la brèche et livre des batailles sans merci. Que ce soit contre les mesures austères des gouvernements wallon et communautaire ou vent debout face aux violences de l'Arizona, l'ensemble de la CGSP tient remarquablement tête.



Peut-être certains au MR ou chez Les Engagés pensent-ils nous avoir épuisés, démoralisés ? Qu'ils se détrompent et trouvent ici l'assurance de notre détermination et la force de notre conviction que notre combat est juste et nécessaire. La conscience des périls qui nous accablent en tant que fonctionnaires, en tant que travailleurs s'est aiguisée au contact des menaces qui pèsent sur nous en tant que citoyens.

Car en effet, attaquer les services publics – maltraiter ses agents, abroger leur statut, supprimer leurs pensions, mépriser leur pénibilité – n'est pas qu'une aggravation de leurs conditions de travail, c'est la perte de l'assurance d'obtenir un service de qualité, c'est l'abandon du droit à être traité également, c'est la privation de droits constitutionnels qui fondent la liberté de tous les citoyens de ce pays ! « **Quand je fais grève, je me bats aussi pour toi** », peut-on lire sur les banderoles de nos manifestations !

Ce Premier Mai est hautement symbolique. La FGTB a 80 ans et cet anniversaire nous rappelle que c'est dans l'union qu'elle a réussi, alors que la Seconde Guerre n'était pas terminée, à négocier le Pacte social et la Sécurité sociale et à arracher cette espérance de jours meilleurs. Si nous fêtons aujourd'hui le Premier Mai, entre camarades, nous n'oublions pas qu'il s'agit d'une journée de lutte pour les travailleuses et travailleurs ! Ce Premier Mai n'est pas qu'une étape dans notre calendrier d'actions, c'est la promesse qu'aucun de nous n'abandonnera le combat.

Avec l'ensemble de la FGTB, nous restons fidèles à l'esprit du Pacte et soulignons l'importance de la concertation sociale. Mais encore faudrait-il qu'elle soit respectée et non vidée de son sens. Alors que nous sommes dans une année de négociation d'un accord interprofessionnel, l'Arizona a déjà fait savoir qu'il n'y aurait aucune marge salariale, plus aucune enveloppe bien-être, plus aucune possibilité de départ anticipé... Ce gouvernement a déclaré la guerre sociale ! Il trouvera en face de lui un mouvement social uni, déterminé, prêt à lui rappeler que la résistance et la liberté sont au cœur de notre histoire !

Dès lors, nos comités de mobilisation sont convoqués et notre Plan d'actions programmé jusqu'à l'automne prochain. Si, du côté de l'Arizona, quelque ministre pensait sortir subrepticement une loi-programme durant la période estivale, qu'il soit assuré que notre réaction est déjà prête !

Se battre pour faire valoir ses droits n'est pas qu'une question de dignité. Tout l'enjeu du bras de fer avec l'Arizona est de savoir quel avenir nous est promis. Un futur en devenir harmonieux entre toutes les composantes de la société, un espoir radieux de lendemains meilleurs, la promesse qu'un autre monde est possible sont là, à portée de notre rapport de force.

C'est ce que nous apprend notre Histoire du Premier Mai : rien ne nous est donné ! À tous ceux qui bornent nos vies en assénant qu'il est impossible de faire autrement, nous répondons fièrement que le champ du possible ne s'épuise que s'il n'est plus rêvé. Il y a 80 ans, nous avons bâti la Sécurité sociale que nos anciens osaient à peine espérer pour leurs enfants ! Aujourd'hui, nul ne nous en dépouillera !

PATRICK LEBRUN

Secrétaire général de l'IRW-CGSP

VIOLAINE DENEYS

Secrétaire générale de l'IRB-CGSP



PLAN D' ACTIONS

CONTRE LE GOUVERNEMENT DE L'ARIZONA

(N-VA, CD&V, VOORUIT, MR, ENGAGÉS)

Nous sommes entrés en action avant même que le gouvernement Arizona ne soit formé car ce qui s'échappait des coulisses des négociations menées autour de Bart de Wever ne laissait bien entendu rien présager de bon pour les travailleurs. Éternel argument de la dette publique, « nous vivons au-dessus de nos moyens » : on connaît l'antienne ! Ça fait 40 ans qu'on nous la ressort ! Aussi étions-nous prêts dès la fin de l'année 2024 afin de prévenir le futur gouvernement que nous ne nous laisserions pas faire si d'aventure il touchait aux conquêtes des travailleurs de ce pays.



Fin 2024, en front commun, il est donc décidé d'organiser une manifestation ou une action syndicale chaque mois, à date fixe. Le 13 de chaque mois est planifié et commence le 13 décembre 2024 !

LA RÉSISTANCE EST EN MARCHÉ !

La manifestation du 13 décembre 2024, en front commun, réunit, dans le froid de la Place Poelaert à Bruxelles plus de 3.500 militants. Ils dénoncent l'austérité promise par les négociateurs du probable gouvernement le plus à droite que la Belgique ait eu depuis bien des années ! Plutôt que de chercher des recettes du côté des « épaules les plus larges », l'autel des sacrifices attend déjà notre sécurité sociale, nos salaires, l'indexation, les chômeurs, les malades de longue durée, mais aussi nos droits et libertés syndicales...

Les négociations pour la formation d'un gouvernement fédéral se poursuivent et l'attaque sur les pensions semble se préciser. Comme promis, le front commun appelle à **la manifestation du 13 janvier 2025**. Énorme succès : 10 fois plus de participants qu'en décembre. Plus de 30.000 personnes foulent le pavé. Parmi eux, bon nombre d'enseignants des

deux Communautés. En effet, les mesures drastiques du gouvernement fédéral font écho aux économies décidées au niveau des entités fédérées dont les gouvernements sont, quant à eux, en place depuis l'été précédent. Avec le slogan « Nos pensions, pas votre butin ! », la FGTB et la CGSP, très présente, dénoncent l'attaque sur les pensions, notamment celles du secteur public particulièrement ciblées.

Le gouvernement Arizona est mis sur pied le 4 février. Nous étions fin prêts et **la manifestation du 13 février 2025** résonne encore des pas des plus de 100.000 personnes venues en force contester l'Accord de gouvernement. Celui-ci ne laisse plus aucun doute sur les intentions de l'Arizona : c'est le désert partout, essentiellement pour les services publics. D'ailleurs, cette manifestation interprofessionnelle est officiellement organisée par la CGSP, impliquée au premier chef. Aucun de ses secteurs n'est épargné. Qu'on en juge, les mesures contre les fonctionnaires sont structurelles : démantèlement du Statut, calcul de la pension des fonctionnaires sur 45 années au lieu des 10 dernières, pension à 67 ans pour tous sans considération des métiers pénibles comme ceux des cheminots, des policiers, des militaires, impossibilité de départ anticipé, etc.

Alors que pendant la campagne électorale, les partis de droite avaient promis de substantielles augmentations de salaires, l'évidence de leurs mensonges devient ici patente ! Au lieu de répondre aux attentes de la population, l'Arizona les heurte de front par une dégradation des services publics et des pertes de pouvoirs d'achat. Une société moins solidaire, qui s'attaque aux plus vulnérables.

Parmi eux, de manière substantielle, les femmes, premières concernées par les mesures austéritaires, appellent à rejoindre les rangs de la Marche mondiale des Femmes et les actions et **manifestations du 8 mars 2025**, journée internationale de luttes pour les droits des femmes. Cette date est intégrée au Plan d'action de la FGTB. Rien que la manifestation de Bruxelles réunit plus de 10.000 personnes et d'autres ont lieu dans les grandes villes du pays. Les participantes, syndicales et associatives, fustigent « *les bouchers de l'Arizona qui étripent les femmes* ». L'invisibilisation des femmes de ce gouvernement est l'exemple flagrant des mesures qui aggraveront la dépendance économique des femmes ; qui les précariseront davantage. La liste est longue de toutes les attaques que les femmes vont subir de plein fouet : les services publics, les pensions, le chômage, la santé, les migrantes, sans oublier la mise au placard de l'IVG. En s'attaquant directement aux femmes, les mesures de ce gouvernement s'apparentent à un programme d'extrême droite !

La conscience et la colère sont si fortes que de nombreux secteurs décident de débrayer directement. Ces semaines du mois de mars sont marquées par de nombreuses grèves, parfois de plusieurs jours consécutifs, notamment pour les cheminots, les enseignants, les agents pénitentiaires, les postiers...

Toutefois, tous se réunissent à l'appel du front commun lors de **la grève nationale interprofessionnelle du 31 mars 2025**. Les trois régions du pays sont parfaitement mobilisées ! Les revendications pointent essentiellement les attaques sur les pensions, le pouvoir d'achat en berne et la hausse de flexibilité exigée. Mais elles soulignent également l'importance de la concertation sociale. Nous sommes en effet dans une année de négociation d'un accord interprofessionnel de deux ans et l'Arizona a déjà fait savoir qu'il n'y aurait aucune marge salariale, plus aucune enveloppe bien-être, plus aucune possibilité de départ anticipé... Ce gouvernement a déclaré la guerre sociale ! Il trouvera en face de lui un mouvement social déterminé, prêt à lui rappeler que la résistance et la liberté fondent notre dignité de travailleur !

Des actions sectorielles ont été entreprises tout le mois d'avril. Ainsi, par exemple, du 7 au 11 avril, le front commun syndical de l'enseignement était mobilisé en grèves tournantes. Les secteurs Admi et AMiO ont manifesté au Salon des mandataires le 17 avril pour rappeler nos revendications. Les secteurs Cheminots et TBM étaient en grève le 29 avril. Le même jour, la FGTB menait en front commun, dans tout le pays, une journée d'actions contre les mesures du gouvernement fédéral.

LA RÉSISTANCE CONTINUE !

Dès ce **1^{er} mai**, date historique pour le mouvement ouvrier international, nous rappellerons que c'est aussi une journée de lutte pour les travailleurs. Le joli mois de mai sera celui du Temps des cerises, et pourquoi pas d'un nouveau Printemps des peuples.

Sans nul doute, **la date du 23 juin**, journée internationale des services publics, sera un moment clé de la résistance aux mesures néfastes de l'Arizona.

Les organisations syndicales sont d'ores et déjà d'accord pour maintenir la pression sur le gouvernement fédéral d'ici l'automne. Que Bart De Wever et ses acolytes ne croient pas une seconde que nous baisserons la garde d'un pouce pendant la période de vacances estivales !

Dès à présent, des actions sectorielles sont planifiées, des mobilisations sont prévues. Des comités syndicaux doivent encore se réunir pour fixer précisément le calendrier d'actions.

Aussi, camarades, restez à l'écoute de votre organisation syndicale et de vos délégués qui communiqueront les dates d'actions choisies. La seule limite aux mesures du gouvernement est notre résistance à ce gouvernement. La force de notre détermination fera reculer le désert de l'Arizona...



Plus forts ensemble
31 MARS
GRÈVE
GÉNÉRALE

Le gouvernement BDW-Bouchez se moque du monde du travail. Il nous annonçait un pouvoir d'achat en hausse, des améliorations pour les travailleurs et travailleuses...
Rien de tout cela ne se concrétise.

- Travailler plus longtemps, moins de pension, moins d'options de sortie après une longue carrière
- Plus de flexibilité, moins de compensation
- Les salaires restent gelés
- Économies dans les services publics
- Les femmes à nouveau en ligne de mire

En savoir plus? Surfez sur accorddegouvernement.info

STOP!
COLÈRE GÉNÉRALE!
FAITES GRÈVE
LE 31 MARS

Pour des pensions dignes, une carrière tenable, un pouvoir d'achat renforcé, des services publics de qualité.
BREF, POUR UNE SOCIÉTÉ PLUS JUSTE, POUR TOUTES ET TOUS

FGTB Plus d'infos sur www.fgtb.be

DÉRAPAGES INCONTRÔLÉS ET SORTIE DE ROUTE GARANTIE POUR LA TRAJECTOIRE BUDGÉTAIRE FÉDÉRALE

Parallèlement à l'accord de gouvernement fédéral, le gouvernement a présenté un tableau budgétaire qui synthétise les « efforts » à fournir et la trajectoire budgétaire à respecter pour la législature 2025-2029. Afin de respecter les critères européens et d'éviter une procédure pour déficit excessif, le gouvernement entend ramener le déficit sous le seuil des 3 % d'ici la fin de la législature, soit un effort total de 23 milliards sur la législature ! C'était avant l'appel à la militarisation de l'économie !

Cette trajectoire budgétaire ne tient absolument pas la route, pour plusieurs raisons.

FAUX DÉPART

D'abord, plusieurs milliards manquent à l'appel : le déficit initial de 2025 n'est pas de 20,2 mais bien de 22,7 milliards. De plus, la Banque nationale avertit que si les effets retour ont été surestimés, l'évolution des dépenses a bien été, elle, sous-estimée. D'autant plus que, sous la pression du contexte géopolitique, les coûts liés au réarmement seront inévitablement faramineux. En effet, le Premier ministre belge, Bart De Wever, compte porter l'effort de défense à 2 % du PIB dès juin 2025. Concrètement, cela signifierait de faire passer le budget de la Défense de 8 milliards à 12 milliards € dès l'année 2025, et ainsi de trouver 17 milliards € supplémentaires sur la législature.

Que l'on soit d'accord ou pas avec cette orientation guerrière, d'un point de vue budgétaire, il s'agit d'un quasi doublement de l'effort total, déjà considéré par beaucoup comme irréalisable et irréaliste. En effet, l'effort total initialement prévu était déjà colossal (23 milliards) mais y rajouter 17 autres milliards annonce du sang et des larmes...

Pour financer cet énorme effort supplémentaire, ce gouvernement de droite dure compte vendre nos bijoux de famille (Belfius, BNP Paribas Fortis, Bpost, Proximus...). Mais ces *one-shots* seront bien insuffisants. Quant aux effets retour escomptés de 8 milliards d'euros, ils pourraient bien n'être qu'un mirage dans un désert austère ! Miser sur le fait que les réformes engendreront de bons résultats économiques, notamment en matière de création d'emplois et de productivité, et ainsi amélioreront la situation des finances publiques est pour le moins fort naïf ! Pour cela, il faudrait que le taux d'emploi passe à au moins 80 % de la population active ! Soit créer, et *c'est la BNB qui l'affirme*, plus de 550.000 nouveaux emplois ! C'est-à-dire plus que le nombre total de demandeurs d'emploi inoccupés que compte la Belgique (536.000)...

RALENTIR TRAVAUX !

Dès lors, il faudrait développer les recettes, mais cet aspect, comme nous allons le voir, est à peine évoqué. La cible est focalisée sur les dépenses, les « économies » dans la santé, les pensions et les services publics !

Alors que l'essentiel de l'effort provient de coupes budgétaires (dans la protection sociale, les services publics, la migration, la coopération au développement, ...) et d'effets retours (illusoire), il est frappant de remarquer que les nouvelles recettes provenant des « épaules les plus larges » ne comptent que pour 10 % dans l'effort, soit 2,3 milliards. Et encore ! C'est loin d'être garanti !

D'une part, parce qu'il s'agit d'estimations et, d'autre part, parce que, sous la pression du MR, on voit déjà apparaître toute une série de « marches arrière », notamment la déduction sur les résidences secondaires (ne s'appliquerait pas avant 2026) ou bien sûr la taxe sur les plus-values, pourtant déjà bien maigrichonne.

QUEUE DE POISSON

La trajectoire budgétaire de l'entité 1 (État fédéral + sécurité sociale) est une chose, mais quand on parle de trajectoire budgétaire, il faut tenir compte de l'ensemble des pouvoirs publics, et donc aussi des trajectoires des Régions, Communautés et pouvoirs locaux (ce qu'on appelle l'entité 2). Or, à ce niveau, le moins qu'on puisse dire, c'est que les choix budgétaires du gouvernement fédéral vont avoir un impact négatif sur les autres entités.

D'ores et déjà, le Ministre-Président wallon, Adrien Dolimont (MR), considère que les mesures décidées par le gouvernement De Wever vont coûter 270 millions € par an à la Région. Elles coûteraient 1,6 milliard € aux pouvoirs locaux bruxellois et plus de 600 millions € au budget flamand. Parmi d'autres catastrophes, la FGTB a calculé que 125.000 personnes



(dont 55.000 en Wallonie) pourront être exclues du chômage et donc retomber à charge des CPAS. Voilà donc la politique du gouvernement fédéral en partie démasquée: elle met en place des soi-disant politiques de réduction de dépenses, mais qui, finalement, se reportent sur les autres exécutifs!

SORTIE DE ROUTE

Il faut le rappeler: ce ne sont pas des dépenses inutiles ou insensées des pouvoirs publics qui ont provoqué une augmentation de la dette publique et ont fait déraiser les finances ces dernières années et décennies, mais bien essentiellement des « chocs capitalistes ».

Ceux-ci nous menacent à nouveau considérablement: récession généralisée dans la zone euro; augmentation brutale des taux d'intérêts; aggravation de la crise écologique et climatique, avec de nouvelles potentielles catastrophes dramatiques comme les inondations de juillet 2021; nouvelle crise financière; nouvelle pandémie; aggravation des conflits armés; aggravation des guerres commerciales, entre les États-Unis et l'Union européenne d'une part et entre les États-Unis et la Chine d'autre part...

La question n'est pas tant de savoir si un nouveau choc surviendra, mais quand. Nul doute que cela obligera les pouvoirs publics à devoir intervenir de manière forte et que les finances publiques se dégraderont de manière brutale...

EN PANNE!

Mais le pire est encore à venir! Le cercle vicieux de la disette, le remède pire que le mal, à savoir l'effet récessif de l'austérité. Ne pas en tenir compte n'est pas qu'une preuve supplémentaire de l'incompétence, c'est une énorme erreur en matière de politique économique et budgétaire. En effet, cet effet est bien connu, et pour cause, l'austérité a déjà été testée de nombreuses fois, et les résultats sont immanquablement toujours les mêmes: une contraction de l'économie et, au final, l'aggravation des déficits et de la dette. Couper dans les dépenses et les investissements publics alors que l'économie européenne ralentit, il n'y a pas pire choix d'un point de vue économique, et cela d'autant plus que tous les États

européens s'apprêtent à le faire en même temps, ce qui ne fera qu'aggraver l'effet récessif de l'austérité.

Il faudrait au contraire soutenir l'activité économique (pas n'importe laquelle bien sûr) en menant des politiques de relance par l'investissement (ce qu'on appelle en économie des politiques contra-cycliques). Olivier Blanchard, ancien économiste en chef du FMI, ne disait pas autre chose en mars 2024: « Les prévisions de croissance pour l'Europe viennent d'être révisées à la baisse. Il faut donc être prêt à soutenir encore l'économie, même si cela implique un déficit plus important ».

On aurait pu penser que les dirigeants avaient retenu la leçon des années 2010. Il n'en est rien.

À moins d'admettre que ce n'est pas une erreur, que ce n'est pas le bon sens économique ou l'intérêt général qui dirigent ce monde, et que l'objectif n'est en réalité pas d'assainir les finances publiques, mais bien d'accélérer le démantèlement des droits sociaux conquis, et de servir, logiquement dans un monde capitaliste, les intérêts du capital...

RETRAIT DE PERMIS!

Le gouvernement Arizona a adopté une trajectoire totalement imprudente et irresponsable. À peine quelques semaines après l'accord de coalition, il se voit déjà dans l'obligation de revoir sa copie. Par ailleurs, il fonce tête baissée dans l'impasse de l'austérité, ignorant tous les avertissements et les signaux d'alarme. Enfin, il croit voir des « chemins retours » qui n'existent pas, comme si c'était un conducteur de Tesla sous kétamine. Les dérapages sont déjà incontrôlés et la sortie de route semble inévitable. Une telle conduite devrait avoir pour conséquence un retrait de permis immédiat, suivi d'une formation obligatoire en conduite budgétaire et économique!

La version complète de cet article est disponible sur notre nouveau média *MaTribune.be* sous la plume d'Olivier Bonfond: <https://matribune.be/derapages-incontroles-et-sortie-de-route-garantie-pourquoi-la-trajectoire-budgetaire-de-l-arizona-ne-tient-pas-en-7-points/>.

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter hebdomadaire [ici](#) pour être alertés des articles mis en ligne.

AUX ORIGINES DU STATUT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Le statut des agents de l'État du 2 octobre 1937, souvent dénommé statut Camu, constitue la pierre angulaire des relations entre l'autorité et ses agents depuis plus de 80 ans¹. Attaqué de toutes parts, l'engagement statutaire qui constituait la norme a été réduit à une exception en premier lieu par le gouvernement flamand, lors de la législature 2019-24. Les nouvelles majorités issues des élections de juin 2024, tant au niveau wallon, de la Fédération Wallonie-Bruxelles que fédéral ont décidé de suivre une politique similaire. Cela ne signifie donc pas la disparition soudaine du statut mais plutôt la volonté de son extinction progressive.

Mais dans quel contexte historique et pourquoi ce statut a-t-il été adopté en 1937 ?



©IEV

En Belgique, le statut juridique des travailleurs de l'État est demeuré dépourvu de toute garantie légale ou réglementaire pendant le XIX^e siècle. L'absence d'un Conseil d'État comme en France laissa la question dans les mains de la doctrine juridique. Pourtant un besoin se faisait sentir car l'État se renforçait progressivement avec l'apparition, à partir de 1887, des premières dispositions du droit du travail. La Grande Guerre fit ensuite de l'État un acteur de la vie économique et industrielle et accéléra cette tendance.

LA REVENDICATION SYNDICALE D'UN STATUT DES AGENTS DE L'ÉTAT

Depuis son congrès national de fusion de 1926, la Centrale belge des travailleurs des services publics (CBSP) est statutairement structurée en deux divisions : « Communaux-provinciaux et concédés » et « État ». C'est au sein de cette dernière que la revendication d'un statut « codifié » pour les agents de l'État va s'imposer progressivement. Un homme va jouer un rôle clé, il s'agit d'Amédée Doutrepoint, secrétaire national de la Centrale.

Lors du Congrès national le 29 juin 1930, Doutrepoint soumet aux congressistes de la division État de la CBTSP un rapport sur le statut. Il précise d'emblée dans son rapport que : « les garanties que nous réclamons doivent être contenues dans un statut qui doit comprendre les dispositions légales protégeant les travailleurs de l'État – manuels et intellectuels – contre les actes arbitraires de la part des gouvernements et qui fixent, de façon précise, les obligations de ces mêmes travailleurs vis-à-vis de l'État. » À l'issue des débats, le principe d'un statut légal pour les travailleurs de l'État est adopté par les congressistes à l'unanimité moins une abstention.

À la suite du krach boursier d'octobre 1929, le contexte socioéconomique belge va considérablement s'aggraver. La question du statut des agents de l'État n'est plus une priorité de la CBSP. Les travailleurs de l'État, bien que bénéficiant, pour la plupart, de la stabilité de l'emploi sont eux aussi durement touchés par la crise.

1. Remerciements à M. Jacques Vandenbroucke et au personnel des Archives régionales de Wallonie à Beez.

SÉISME POLITIQUE

Le gouvernement d'union nationale et de redressement économique que préside à partir du 25 mars 1935 le banquier catholique sonégien Paul van Zeeland annonce un vaste projet de « réforme administrative ». Cette annonce relance l'action de la Centrale et de Doutrepoint. Mais les élections du 24 mai 1936 sont un séisme électoral : pour la première fois depuis les élections de 1894, les trois grandes familles politiques du pays rassemblent ensemble moins de 75 % des suffrages. À l'extrême droite, REX fait une entrée fracassante avec 21 députés tandis que les nationalistes flamands du VNV se renforcent considérablement avec 16 députés. Les communistes doublent leurs suffrages et triplent leurs députés, passant de 3 à 9. La seule coalition réalisable semble être, malgré tout, la reconduction de la tripartite sortante. Paul van Zeeland parvient finalement à former un nouveau gouvernement le 13 juin 1936.

Le gouvernement est à peine formé qu'il doit faire face à un mouvement de grève la plus massive de l'histoire belge avec plus 500.000 personnes impliquées. La première conférence nationale du travail réunissant gouvernement, syndicats et patronat adopte le principe d'une augmentation des salaires, de 6 jours de congés payés et de la semaine de 40 heures pour les professions pénibles ou insalubres.

Le gouvernement souhaite ensuite canaliser le mécontentement de la population en nommant neuf commissaires royaux chargés chacun d'enquêter sur une question politique, économique ou sociale déterminée. Par cette innovation institutionnelle, il souhaite ainsi recourir aux services de « notables » issus du monde académique ou de l'administration qui pourront se reposer sur leur autorité morale et leur indépendance pour proposer diverses réformes sociétales au sens large. C'est aussi un moyen de court-circuiter le chaudron parlementaire, ces commissaires n'étant pas soumis au principe constitutionnel de la responsabilité ministérielle.

ET PUIS ADVINT LOUIS CAMU...

Le 28 août 1936, le Conseil des ministres se met d'accord sur une première fournée de trois commissaires royaux dont l'un sera chargé de la réforme administrative, approuvant la désignation à ce poste de Louis Camu, âgé de 31 ans, né à Alost dans une famille très aisée.

Louis Camu entame ses travaux en examinant notamment la situation des agents de l'État et de la fonction publique en France, en Suisse, aux Pays-Bas, au Royaume-Uni mais aussi dans l'Italie fasciste et l'Allemagne hitlérienne. Il semblerait que sa principale source d'inspiration ait été le Civil



©IEV

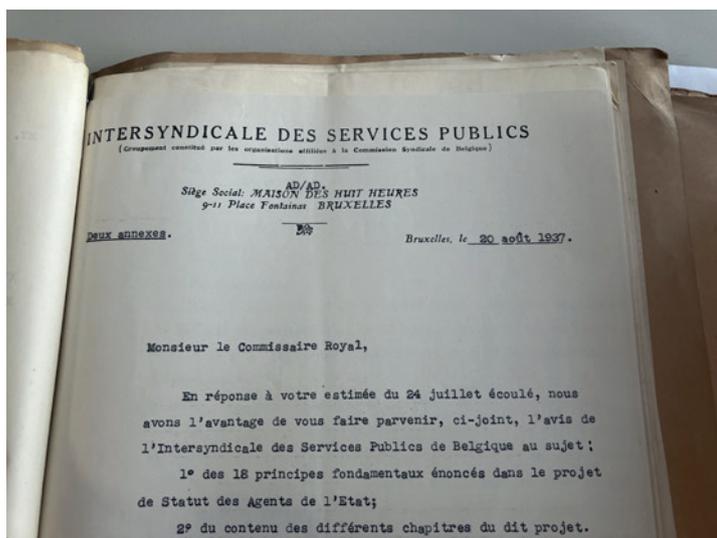
Service britannique, corps administratif restreint de type bureaucratique chargé d'assister le gouvernement impérial en mettant en œuvre sa politique et en administrant les services publics. Ses membres, recrutés par concours, sont tenus à une exigence de neutralité et ont vocation à servir exclusivement l'intérêt général.

Camu rédige son projet de rapport portant sur le statut des agents de l'État en novembre et décembre 1936. Le texte final est déposé au Premier ministre en février 1937 mais n'est officiellement rendu public que deux mois plus tard.

QUE CONTIENT CE RAPPORT ?

Il débute par un constat : face à une série de règles éparpillées, un statut général qui constituerait la charte des fonctions publiques s'impose. Camu, très habilement, combine d'emblée le point de vue de l'agent avec celui de l'État. Il considère ainsi « qu'une juste conception de la qualité d'agent de l'État implique un régime uniforme régissant la carrière et établissant les garanties essentielles qui la protègent. Cette uniformité est, pour les agents, une condition d'équité ; elle est, pour l'État, un élément d'ordre et de clarté. » Ce statut est donc dans l'intérêt tant des fonctionnaires que de l'État. « L'importance morale et psychologique du statut est essentielle. Il donnera aux agents de l'État la sécurité et la confiance qui sont des conditions de la qualité du travail. Il aboutira à une juste utilisation de leur compétence. »

Le rapport se penche ensuite sur toute une série de questions préalables devant être tranchées. Il s'agit en premier



Archives du commissaire Camu, ©AGR

lieu de la forme juridique du statut. Camu reconnaît que celle-ci « est conditionnée par le climat politique actuel. » Rejetant les diverses formes légales disponibles, il opte pour la forme réglementaire via un arrêté royal qui répond selon lui « le mieux aux nécessités juridiques et aux exigences pratiques du moment. » En clair, cette question est beaucoup trop importante et urgente pour la laisser entre les mains d'un Parlement versatile et fortement polarisé depuis les dernières élections.

Le rapport tranche ensuite la question de la nature du lien juridique qui relie les fonctionnaires à l'État. Camu fait sienne la doctrine de l'école française du droit administratif: « Il n'y a pas dans la situation des fonctionnaires, une loi contractuelle des parties qui les lie d'une façon bilatérale ». Les agents sont soumis à la décision unilatérale de la puissance publique qui détermine seule leurs droits et obligations. Afin d'éviter l'arbitraire, Camu recommande la création d'une Cour du contentieux administratif inspirée du Conseil d'État français.

Vient ensuite ce que Camu qualifie de chapitre fondamental du statut: le recrutement des agents. Il propose une (mini) révolution: le statut veut généraliser le recrutement au mérite des candidats ayant les aptitudes suffisantes. Il en découle une série de principes:

- Le recrutement aura lieu exclusivement sur concours;
- Les concours sont organisés par catégories d'agents;
- Les conditions d'admissibilité à chacun des concours reposent notamment sur la possession d'un diplôme universitaire, secondaire ou primaire;
- Tous les agents recrutés sont soumis à un stage (rémunéré) qui se termine par un examen d'admission définitive;
- Et « en vue de créer un esprit nouveau, d'assurer le caractère strictement apolitique et l'impartialité complète du recrutement, le concours d'admission au stage et l'examen d'admission définitive seront subis devant un organisme central appelé « Secrétariat Permanent de Recrutement », présidé par un magistrat. »



DOUTREPONT

Dénonçons la folie qui consiste à vouloir réduire encore les rémunérations insuffisantes du travail

©IEV

LES RÉACTIONS

La réaction syndicale au rapport de Louis Camu est très critique: « Les Agents de l'État, réunis en assemblée, Après avoir entendu l'exposé du citoyen Doutrepoint, secrétaire national; [...] Considérant le caractère réactionnaire du dit projet [de statut], qui porte atteinte aux intérêts moraux des agents de l'État, ainsi qu'à leurs libertés syndicale et politique, et qui est en complète opposition avec les conceptions démocratiques en la matière; Protestent énergiquement contre le dit projet et décident de faire part de leur protestation au gouvernement. »

Le projet de Camu ne revient à l'ordre du jour du Conseil des ministres qu'en juillet 1937 avec l'adoption des 18 principes fondamentaux du statut proposés par le Commissaire royal. Ce dernier « consultera officiellement les principales organisations professionnelles de fonctionnaires. » Le 18 septembre, la petite équipe du commissaire royal rencontre Henri Renier, président de l'Intersyndicale (socialiste) des services publics (ISP), Doutrepoint et deux autres délégués de l'ISP.

Concernant la forme juridique du statut, la proposition de l'ISP va être reprise par le commissariat royal : l'arrête royal doit être obligatoirement délibéré en Conseil des ministres, le Conseil d'État en projet ayant compétence d'annulation pour le contentieux de la fonction publique devra être institué simultanément. La réglementation d'exécution du statut devra être préalablement soumise à un comité du personnel interdépartemental pour les règlements généraux et aux comités départementaux pour les règlements spéciaux à un ou plusieurs départements. Accord aussi de Camu sur le fait qu'il y ait 4 catégories de fonctions et non plus 3 (soit de niveau d'études supérieures, d'études secondaires supérieures, d'études secondaires inférieures, d'études primaires).

Les organisations syndicales pourront assister aux concours et examens. L'ISP obtient aussi que la cessation de fonction pour inaptitude professionnelle suite à deux signalements « mauvais » soit d'abord précédée d'une rétrogradation. Le commissaire accepte de renoncer aux incompatibilités politiques au niveau communal et provincial. Il accepte que les assesseurs dans les chambres de recours disciplinaires soient issus des organisations représentées dans les comités du personnel. L'équipe de Camu consulte les jours suivants le Cartel des services publics indépendants, le syndicat chrétien des administrations publiques et le syndicat libéral.

L'arrête royal amendé est promulgué le 2 octobre 1937 et publié au Moniteur le 8 octobre, son entrée en vigueur aura lieu 3 mois plus tard. Cette adoption est un événement médiatique, plusieurs journaux vont publier, en tout en partie, le rapport au roi qui précède l'arrête royal.

Le 25 octobre 1937, le gouvernement van Zeeland chute, le premier ministre est en effet empêtré dans une affaire de malversations financières à la Banque nationale sur laquelle enquête le parquet. Il démissionne afin de pouvoir se défendre, les autres membres du gouvernement décident de le suivre. Un mois après, le gouvernement Janson est investi par le Parlement, il chute à la mi-mai. Camu redevient commissaire royal début juin 1938 avec le mandat élargi de veiller à l'exécution de la réforme administrative et de préparer les arrêtés royaux d'exécution. Si le statut des agents de l'État est son premier rapport et celui qui reste le plus connu, c'est au total une vingtaine de rapports ou proposition qu'il va rédiger jusqu'en mai 1940.

CONCLUSIONS

L'adoption du statut des agents de l'État est indissociable d'un contexte général, la crise politique économique et sociale des années 1930 qui a favorisé, pendant presque 4 années, l'existence d'un gouvernement d'union nationale regroupant les trois grandes familles politiques belges et ce en dépit d'innombrables crises internes (l'élection partielle d'avril 1937, l'amnistie, la politique de neutralité, etc.) ou externes (guerre civile espagnole, expansionnisme hitlérien, etc.). Ce contexte a pesé sur ses conditions d'élaboration sous la conduite d'un brillant technocrate libéral (de droite) qui dût se résoudre à des contacts avec les organisations syndicales. Ces éléments expliquent pourquoi un consensus politique a pu être obtenu précisément à ce moment-là.

Le statut Camu prend place aussi dans une histoire longue de la construction de l'administration et de l'État, y compris du point de vue de la représentation et du rôle syndical. Les grands principes du statut Camu sont l'uniformité et la globalité, autrement dit un statut englobant tous les aspects de la carrière de tous les fonctionnaires de toutes les administrations « centrales ».

Le statut de 1937 reste en grande partie fidèle à la conception de la fonction publique lentement forgée depuis 1831. Il reprend et confirme des règles issues des textes antérieurs ; cependant, il constitue aussi une rupture, du seul fait de son existence, mais aussi parce qu'il contient d'importantes innovations, essentiellement dans le domaine du recrutement des agents de l'État.

Enfin, et ce fut sans doute une première, peut-être à son corps défendant, le projet de Camu aboutit suite à une négociation, certes officieuse mais réelle comme l'attestent les archives, avec les organisations syndicales de fonctionnaires qui réclamaient un statut. Celui-ci met aussi en place les principaux organes ainsi que les principes de la concertation entre l'autorité et les organisations représentatives.

Son succès véritable adviendra après le second conflit mondial avec l'extension et la diversification des missions de l'État. Cela aboutit à la création de ministères et à la multiplication des parastataux, notamment dans le domaine de la sécurité sociale, et ce en rapport étroit avec les politiques économiques et sociales alors menées. Ces administrations ont utilisé alors le statut Camu, soit intégralement, soit comme une référence pour établir le leur, afin de « gérer » un nombre croissant de fonctionnaires.



©IEV

HISTOIRES OUBLIÉES - LE STATUT

Le statut des agents de la fonction publique, dit « statut Camu », ne date pas d'hier. C'est en 1937 que le libéral flamand Louis Camu, Commissaire royal, a défini ce statut dans son rapport sur la réforme administrative. Son but principal était la neutralité des agents de l'État et la fin de ce qu'il nommait alors « les recommandations » (on dirait aujourd'hui « les pistons »).



Aujourd'hui, c'est sous ce même prétexte de dépolitiser la fonction publique que la droite libérale veut la fin du statut des agents de la fonction publique. Paradoxal, dites-vous ? Certes. Et ce ne sera pas sans conséquences.

Du statut au contrat, c'est à ce virage qui s'amorce dans la fonction publique qu'est consacré un nouvel épisode de notre série « Histoires Oubliées », intitulé tout simplement « Le Statut ». Parce que le statut n'est pas un privilège accordé aux fonctionnaires, c'est avant tout un gage d'équité envers chaque citoyenne et citoyen.

NE L'OUBLIONS PAS !



Damien Piron



QUELS « EXTRÊMES » EN POLITIQUE ?

Selon un lieu commun tenace en politique, les « extrêmes se toucheraient ». Pire, ils se « rejoindraient » pour finalement « converger » et « comploter » contre les « démocrates modérés ». Mettre sur un pied d'égalité l'« extrême gauche » et l'« extrême droite » est une argumentation récurrente dans certains discours politiques. Comment sont définis ces extrêmes ?



©123RF

DES CATÉGORIES **FOURRE-TOUT**

Une querelle en Belgique francophone s'est développée depuis plusieurs années autour du cordon sanitaire. Certains hommes et femmes politiques libéraux ont tenté d'élargir ce concept historique dirigé contre l'« extrême droite » en y intégrant l'« extrême gauche ». Cette nouvelle catégorie de l'« extrémisme » (« de gauche comme de droite ») unirait des réalités présentées comme analogues.

Leur argumentation s'organise autour d'au moins trois grandes idées directrices :

- les valeurs démocratiques seraient mises à mal, de la même manière, par ces deux tendances idéologiques « extrêmes » jugées « tout aussi dangereuses » ;
- une logique « populiste », et donc « simplificatrice », y serait conjointement à l'œuvre ;
- un héritage des régimes « totalitaires » rendrait impossible leur intégration au modèle démocratique.

Autant de termes fortement chargés, destinés à rejeter a priori toute discussion avec celles et ceux qu'ils désignent. Il s'agit surtout de transposer l'intransigeance de l'antifascisme (qui lutte et ne dialogue pas avec l'extrême droite) vers les militants d'extrême gauche (qui sont paradoxalement souvent liés à l'antifascisme).

DISQUALIFIER L'AUTRE **COMME « EXTRÉMISTE »**

L'analogie sans distinction entre tous les « extrémismes » dissimule bien souvent la réalité d'un contexte historique pourtant capital pour comprendre l'émergence des « extrémismes » politiques.

En effet, ce sont bien souvent les contradictions d'un contexte social, politique et historique qui engendrent des prises de position jugées « extrémistes » ou « radicales », face à la violence d'un pouvoir ou face à une situation économique ou politique perçue comme violente et dominante. Rappelons que le terme « radical » (historiquement moins connoté mais de plus en plus associé à l'« islamisme radical ») signifie « à la racine » (« radix » en latin). Dans ce cas, il s'agit de respecter une idéologie à la lettre que l'on ne travestit pas. Or cette radicalité est toujours historique ; elle s'inscrit dans un contexte qui la définit comme telle, voire qui la produit.

Julien Dohet et Jean Faniel ont montré que les « libéraux progressistes » furent, au XIX^e siècle, qualifiés d'« extrême gauche ». Rien de bien extrémiste pourtant dans leurs revendications (libre-échange, respect démocratique et enseignement obligatoire), mais leurs adversaires « doctrinaires » et « catholiques » se percevaient comme le pouvoir légitime. Ce pouvoir devait perpétuer des inégalités et des privilèges que

les libéraux progressistes voulaient déconstruire. Parlerait-on aujourd'hui de cette « *droite réactionnaire* » catholique comme d'une « *extrême droite* » ?

Voici la preuve de l'inscription toujours historique des qualifications d'« *extrémisme* ». La Charte de Quaregnon constituant les fondements du Parti ouvrier belge (ancêtre du Parti socialiste) en 1894 peut paraître bien « *extrémiste* » aujourd'hui. Pourtant, elle est le fruit des durs affrontements entre classes sociales qui ont provoqué un nombre considérable de morts dans les rangs ouvriers.

À chaque époque de crise, on trouve son lot d'« *extrémistes* »¹. Au-dessus d'eux s'élèverait, hors de la mêlée, l'homme politique providentiel, éclairé et modéré. Guidé par la raison du juste milieu politique, il incarnerait tout ce qui serait bon pour ses sujets, il régenterait et délibérerait, jugerait les excès.

L'« **EXTRÊME CENTRE** » : **UN EXERCICE DIRIGISTE DU POUVOIR**

Qualifier l'autre d'« *extrémiste* » est finalement, et peut-être surtout, une manière de se protéger soi-même de cette même qualification.

En réaction à cette stratégie, certains ont tenté de diffuser le qualificatif d'« *extrême centre* » pour montrer que la posture rejetant les « *extrêmes* » relevait d'une autre forme d'« *extrémisme* », qui dissimule bien souvent un néolibéralisme décomplexé, voire un autoritarisme. Selon cette posture politique et cette stratégie rhétorique, qui a pris diverses facettes au cours de l'histoire depuis la Révolution au moins, il n'y aurait qu'une seule alternative aux grandes idéologies historiques, lesquelles seraient dépassées ou mortes.

C'est le pragmatisme d'un homme fort qui se positionne en rejet des « *extrêmes* » et qui n'hésite pas à renforcer le pouvoir exécutif au détriment de la démocratie législative. Lorsqu'ils usent de leur droit d'opposition, les parlementaires faisant vivre ce pouvoir législatif sont alors supposés soumis aux extrêmes, de gauche ou de droite ; ils ne comprendraient rien à la bonne gestion du pouvoir (on voit ici tout l'imaginaire paternaliste et autoritaire de l'« *extrême centre* »).

Cette « *troisième voie* » a souvent donné lieu à une politique conservatrice, bien plus libre-échangiste que redistributive, voire sécuritaire – on aura à ce propos à l'esprit l'exemple archétypal du président français Emmanuel Macron et de son actuel Premier ministre François Bayrou², deux figures d'un « *centre* » bien situé.

DES QUALIFICATIFS TRÈS TEMPORELS

Finalement, découper l'échiquier politique selon deux camps antagonistes (les « *modérés* » versus les « *extrémistes* » plutôt que la traditionnelle classification « *gauche* » versus « *droite* ») est aussi une manière d'occulter les rapprochements pouvant s'opérer entre chacun des deux « *camps* » : les « *modérés* » de droite peuvent très bien cohabiter avec les « *extrémistes* » de cette même droite.

Les transferts d'un parti à l'autre, l'obsession des mêmes thématiques, la diffusion de celles-ci dans le débat public ainsi que les alliances politiques forment la face visible d'une réalité plus profonde : l'appartenance à une potentielle culture commune ou à un imaginaire idéologique commun. La proximité idéologique qui peut caractériser certains « *modérés* » et certains « *extrémistes* » rapproche parfois au sein d'une même partie de l'échiquier politique.

Les proximités peuvent se dessiner subtilement et progressivement derrière les étiquettes stéréotypées d'« *extrémiste* » et de « *démocrate* ». C'est la preuve que ces qualificatifs ne tiennent pas face aux évolutions de la vie politique. Du moins ils ne désignent pas des réalités immuables, de façon absolue et intemporelle.

La version complète de cet article est disponible sur notre nouveau média *MaTribune.be* sous la plume de Thomas Franck : <https://matribune.be/les-extremes-en-politique/>.

N'hésitez pas à vous abonner à la newsletter hebdomadaire [ici](#) pour être alertés des articles mis en ligne.



© Wikimedia Commons

1. On ne peut nier l'usage récurrent de ce terme pour qualifier le terrorisme islamiste mais ce n'est pas l'objet de cet article.

2. Cet homme politique a toutefois adopté la rhétorique de l'extrême droite à propos des questions migratoires : la métaphore de la « submersion », également reprise par le député libéral Denis Ducarme en Belgique, se développe et se banalise de plus en plus dans les discours politiques de droite.

JEAN TOUSSEUL, ÉCRIVAIN ET SYNDICALISTE

Jean Tousseul est un important auteur wallon autodidacte, influencé tant par Léon Tolstoï, Romain Rolland que par Emile Verhaeren. Son œuvre et sa pensée sont d'une actualité brûlante tout en portant la marque d'une époque précise, celle des luttes et des revendications sociales pour la classe ouvrière.

Originaire de localités situées entre la Hesbaye et la vallée mosane (il évolue entre Landenne, Hannut et Seilles), il est un pacifiste convaincu opposé à la Première Guerre mondiale puis un militant syndicaliste et ouvrieriste.

Un temps ouvrier carrier à Seilles, Degée-Tousseul se forme comme écrivain au contact de la campagne qu'il affectionne tout particulièrement. L'attention qu'il porte au monde paysan ainsi que sa révolte constante contre les inégalités de classe l'orientent vers une littérature à la fois sociale et pittoresque.

Dès les années 1920, Tousseul s'engage dans l'action syndicale et militante. Il devient alors, par nécessité, journaliste au *Peuple de Liège* sans toutefois cesser son activité littéraire. À Liège, il s'intéresse à la problématique de la prostitution et des maladies vénériennes, versant dans un paternalisme moralisateur à l'égard des femmes. La rencontre de la féministe Mathilde Briamont, qui deviendra sa seconde femme, le confrontera à ce paradoxe. Rares sont en effet les camarades et intellectuelles féminines dans une biographie très masculine : en ce sens, Tousseul est bien un homme de son temps.

Il soutient par ailleurs les grévistes métallurgistes liégeois qui défendent la journée de huit heures, aux côtés d'un certain Julien Lahaut. Il donne des conférences pour la Centrale d'éducation ouvrière avant de s'engager pleinement dans le combat syndical, notamment en devenant rédacteur en chef du *Ralliement*, organe officiel du Syndicat national des chemins de fer, PTT et marine marchande (SNCPTTMA) dont les bureaux sont situés place Fontainas à Bruxelles.

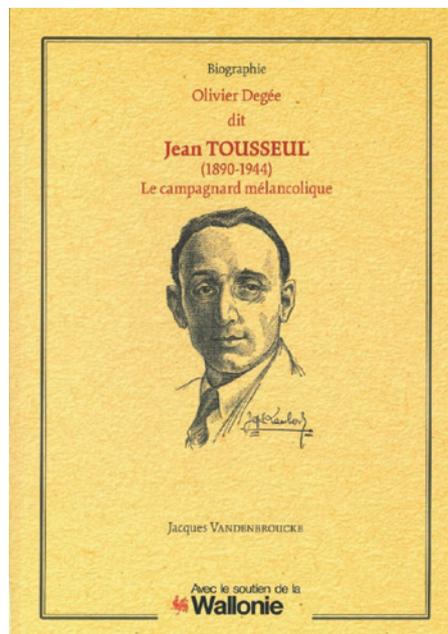
C'est dans ce contexte d'engagement que paraît le texte le plus affirmé et vindicatif de l'écrivain-militant, *Aux hommes de bonne volonté* (1921). D'écrivain-militant, il devient même écrivain-citoyen, se présentant aux élections législatives de novembre 1921 sur les listes du Parti ouvrier belge (ancêtre

du PS). En 1922, il dénonce le danger fasciste en Italie ainsi que les meurtres d'ouvriers et la répression antisyndicale. Pour lui, c'est par le syndicat que l'émancipation du prolétariat passera.

Il quitte en 1927 le Syndicat national pour se distancier de la vie politique et syndicale. Sans renier son œuvre d'intellectuel ouvrier engagé, Jean Tousseul incarne bien les difficultés

matérielles de vivre de sa plume tout en restant un travailleur mais aussi un défenseur des luttes sociales. De manière peut-être paradoxale, son œuvre littéraire est publiée successivement dans *Le Peuple*, *Le Drapeau rouge* mais aussi, en 1941, dans *Le Pays réel*, existe !

Durant la seconde occupation allemande, bien que très courtisé par certains milieux collaborationnistes wallons, Tousseul refuse tout engagement idéologique, fidèle au pacifisme de sa jeunesse. La première partie de ses *Méditations sur la guerre* est publiée en 1942 mais la seconde partie sera censurée par les autorités allemandes l'année suivante. Très malade, Tousseul quitte la banlieue bruxelloise pour revenir s'installer à Seilles où il décède, âgé de 53 ans, au début de l'année 1944.



Il reçoit le Prix Triennal de Littérature décerné par l'Académie Royale de Langue et de Littérature françaises pour son roman *Le Masque de Tulle*.

Une très grande partie de ses œuvres et archives sont disponibles sur la [bibliothèque virtuelle de la mémoire d'Andenne](#). Par ailleurs, les deux pans de ses *Méditations sur la guerre* viennent d'être republiés en un seul ouvrage chez Edern.

L'historien Jacques Vandenbroucke lui a consacré une biographie étoffée qui restitue avec détail le destin humain et littéraire de cet écrivain wallon dans un siècle tourmenté : *Olivier Degée dit Jean Tousseul (1890-1944). Le campagnard mélancolique*, Grâce-Hollogne, 2024.



OÙ EST PASSÉ L'ARGENT ? QUI A GÉRÉ, GÈRE ET GÉRERA LES FINANCES PUBLIQUES À BRUXELLES ?

À l'heure d'écrire ces lignes, cela fait trois cents jours que les Bruxellois et Bruxelloises ont voté et les pistes de formation d'un gouvernement pour la Région, déjà laborieuses, laissent entrevoir une politique néfaste pour ses services publics. Sans présumer de la composition du futur gouvernement bruxellois, et pour se préparer à la riposte, il est utile de se rappeler qui a géré nos finances tout au long des dernières décennies.

Le tableau ci-dessous nous montre que le parti libéral flamand a piloté avec une constance obstinée les finances publiques de la Région bruxelloise. Et quel bilan éclatant ! Après des années de « saine gestion » et d'obsession pour la rationalisation des dépenses, on nous parle aujourd'hui d'un déficit abyssal. Ironie du sort, ce gouffre budgétaire offre désormais aux partis de droite un argument en or pour imposer ce qu'ils ont toujours rêvé de faire : réduire encore davantage les budgets de la fonction publique bruxelloise.

Car évidemment, si Bruxelles est en difficulté financière, ce n'est ni dû au déficit structurel de financement de la Région, ni à la multiplication peu rationnelle des organismes publics. Non, selon le dogme libéral, c'est la faute de la fonction publique, de ses travailleuses et travailleurs, et des acquis sociaux dont elles et ils devraient sans doute rougir de honte.

Début 2024, la CGSP alertait déjà. Le ministre Gatz (open VLD), nous exhortait aux économies et à la sobriété. La fonction publique et ses fonctionnaires, figurant au rang des cibles préférées. La déplorable recette est bien connue : faire des services publics la variable d'ajustement budgétaire.

Nous tenions à rappeler au ministre et au gouvernement qu'à l'exception de l'allongement des échelles jusqu'à 45 ans de carrière, obtenu sous la législature précédente en raison de l'augmentation de la durée de vie active et du recul de l'âge de la pension, nous n'avions eu que peu d'avancées. En particulier, aucune révision générale de nos barèmes n'est intervenue depuis 2008...

Mais le plus inquiétant reste à venir. Alors que la formation du gouvernement régional est dans l'impasse, le scénario évoqué est celui d'une coalition dominée par le MR et la N-VA, dont on peut redouter les projets autoritaires et antisociaux qui viseront en premier lieu les effectifs et les conditions de travail dans la fonction publique, mais qui porterait également

une atteinte brutale aux organisations syndicales et par suite à la concertation sociale.

D'un côté, la N-VA n'a jamais caché son mépris pour la capitale. De leur côté, les libéraux, après avoir géré les finances régionales pendant des années, se présentent aujourd'hui comme le seul recours possible pour redresser une situation... qu'ils ont eux-mêmes largement contribué à créer. Quelle ironie de situation !

On connaît déjà les projets de ce futur gouvernement si ce scénario devait se confirmer : - Encore plus de restrictions budgétaires, sous prétexte de « sauver » Bruxelles d'elle-même. Un acharnement sur les services publics, jugés trop coûteux et inefficaces (traduction : les privatiser ou les démanteler). - Une mise sous pression des syndicats, devenus les derniers remparts face à cette dérive néolibérale.

Face à cette offensive, les syndicats ont plus que jamais un rôle central à jouer :

- dénoncer la privatisation rampante des services publics ;
- exiger une fiscalité plus juste où les grandes entreprises et les hauts revenus contribuent réellement à l'effort collectif ;
- lutter contre la précarisation du secteur public et mobiliser travailleuses et travailleurs pour défendre un modèle social basé sur la solidarité et l'égalité d'accès aux services essentiels.

Ce combat est d'autant plus crucial que Bruxelles est une ville de contrastes : une capitale européenne où les inégalités explosent, où la spéculation immobilière asphyxie les habitants, et où les pouvoirs publics devraient être au service des citoyennes et citoyens.

Il est temps de rappeler une évidence : le service public régional n'est pas un luxe, c'est une condition du bien-être collectif. Réduire les budgets publics, c'est attaquer directement la qualité de vie des Bruxelloises et Bruxellois. En particulier

des plus précaires et dégrader encore le bien-être de ses travailleuses et travailleurs.

Il est grand temps de réagir avant que Bruxelles ne devienne un laboratoire pour les rêves les plus austéritaires des néolibéraux autoritaires du MR et de la droite flamande.

Il appartient donc aux citoyennes, aux citoyens et aux syndicats de préparer la contrattaque, de refuser l'austérité

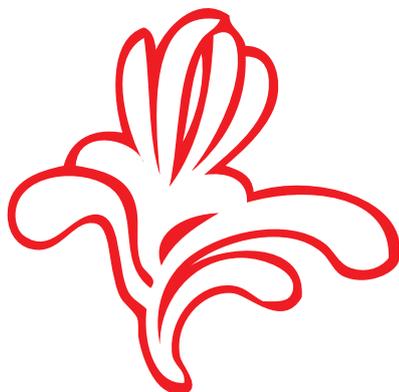
comme seule option, et d'imposer une véritable implication syndicale sur les choix budgétaires et institutionnels qui façonneront le futur de Bruxelles.

À la CGSP, on n'oublie rien, de rien, on n'oublie rien du tout!!!

Violaine DENEYS,
Secrétaire générale de la CGSP-Bruxelles

Exécutifs et Gouvernements de la Région de Bruxelles-Capitale (www.crisp.be)

Exécutif Picqué I (12.07.1989 – 23.06.1995) PS / FDF / PSC / CVP / SP / VU - ministre des finances et du budget : JOS Chabert (CVP)
Gouvernement Picqué II (23.06.1995 – 14.07.1999) PRL FDF / PS / CVP / SP / VU - ministre des finances et du budget : JOS Chabert (CVP)
Gouvernement Simonet I (14.07.1999 – 18.10.2000) PRL FDF MCC / PS / CVP / VLD / SP - ministre des finances et du budget : Annemie Neyts (VLD)
Gouvernement de Donnea (18.10.2000 – 06.06.2003) PRL FDF MCC / PS / CVP / VLD / SP - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (VLD)
Gouvernement Ducarme (06.06.2003 – 18.02.2004) MR / PS / CD&V / VLD / SP.A - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (VLD)
Gouvernement Simonet II (18.02.2004 – 18.07.2004) MR / PS / CD&V / VLD / SP.A - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (VLD)
Gouvernement Picqué III (19.07.2004 – 15.07.2009) PS / CDH / Écolo / VLD / SP.A / CD&V - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (VLD)
Gouvernement Picqué IV (16.07.2009 – 07.05.2013) PS / Écolo / CDH / Open VLD / CD&V / Groen! - ministre des finances et du budget : Jean-Luc Vanraes (OPEN VLD)
Gouvernement Vervoort I (07.05.2013 – 19.07.2014) PS / Écolo / CDH / Open VLD / CD&V / Groen - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (OPEN VLD)
Gouvernement Vervoort II (20.07.2014 – 17.07.2019) PS / FDF / CDH / Open VLD / SP.A / CD&V - ministre des finances et du budget : JOS Chabert (CVP) Ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (OPEN VLD)
Gouvernement Vervoort III (18.07.2019 –) PS / Écolo / Défi / Groen / Open VLD / one.brussels-sp.a - ministre des finances et du budget : Guy Vanhengel (OPEN VLD)



ADMI-MOTS, LE BILLET DU SECTEUR ADMI

SORTONS LE NEZ DU GUIDON... PLACE À L'ACTION

« Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droit. Ils sont doués de raison et de conscience et ils doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité »

J'ai relu récemment les écrits de Stéphane Hessel et j'ai voulu partager avec vous quelques réflexions.

J'ai pensé que le rappel des grandes lignes de sa pensée pouvait être utile pour notre action syndicale surtout à la veille de combats décisifs pour l'avenir de nos services publics.

« Depuis la nuit des temps ce qui a fait avancer l'être humain c'est sa capacité à s'indigner contre l'injustice dont lui ou ses semblables étaient victimes ; c'est le fait de penser et non de croire, c'est le fait de résister et non de collaborer, c'est aussi sa capacité à prendre conscience qu'il doit réagir pour échapper à sa « servitude volontaire », pour faire face à certaines façons de penser ou d'agir.

Le progrès humain est le résultat de ces luttes contre les abus du pouvoir établi. Ce qui a fait éclore la notion de progrès, c'est la capacité de l'homme à changer sa façon de penser, nous ne devons donc jamais nous laisser dicter notre façon de penser.

Alors que dans l'Ancien régime, la riposte à l'adversité était la résignation, la pensée révolutionnaire fut de dire : si c'est mauvais, c'est forcément qu'on peut aller vers un mieux. On est ainsi passé d'une pensée pessimiste qui ne voyait le bonheur que dans l'au-delà à une recherche du bonheur dans notre monde réel. »

Aujourd'hui, la tendance régressiste a repris le dessus contre le bien commun.

Les capitalistes nous disent : « trouvons d'abord le bonheur économique (de quelques-uns) avant de penser au bien-être pour tous ».

Il est donc temps de réagir et de rendre espoir et confiance au citoyen par une pensée et des projets politiques optimistes. Par nos actions, le citoyen peut retrouver la fierté d'appartenir à un mouvement progressiste qui vise au bonheur de tous.

Face au déterminisme, à la fatalité et au destin, le progrès est justement cette puissance qui améliore le devenir de l'homme. Le service public en est le meilleur outil car il influence directement le destin de tous y compris celui des moins nantis.

L'enseignement public, bien sûr, mais aussi les organismes sociaux ou d'insertion et d'orientation professionnelles, la structure même des organismes de service public donnent au citoyen la possibilité d'émancipation et ainsi le pouvoir d'échapper à sa condition.

Le retour des forces régressistes et conservatrices actuelles l'ont bien compris en mettant en place une stratégie de réduction voire de suppression des services publics. Les privatisations, le blocage des nominations et la suppression du statut suppriment toute possibilité d'émancipation et de bien-être du plus grand nombre au seul profit de la caste des privilégiés, des décideurs, des supérieurs et autres investisseurs ... les seuls à profiter du système qu'ils mettent en place.

Seules nos actions pourront les combattre.

Bonnes luttes à toutes et tous.

André GILLES
Secrétaire général



Cher-es Camarades,

Notre Comité wallon s'est réuni le premier avril et a déterminé à l'unanimité un plan d'action sectoriel couvrant le premier semestre 2025.

Ce plan d'action a pour but de répondre aux attaques sans précédent subies par notre secteur et par les services publics en général.

Comme d'habitude, nous comptons sur une large mobilisation pour toutes ces actions.

Ensemble on est plus fort !

PLAN D'ACTION SECTORIEL



FACE AU MÉPRIS DE NOS GOUVERNEMENTS POUR LES TRAVAILLEURS ET LES SERVICES PUBLICS



7 au 10 avril : **Soutien aux actions des enseignants** (personnel des pouvoirs locaux travaillant au sein des écoles).
-> **Sur préavis.**



16 avril 2025 : **Action Enfance** en front commun syndical public/privé à Bruxelles devant le Ministère de la Communauté française.
-> **Sur préavis.**



17 avril 2025 : **Action spécifique Fonction Publique Locale.**
-> **Sur inscription.**



24 avril 2025 **Action fédérale pour les CPAS.** Organisation en locales. (En front commun syndical).
-> **Sur préavis.**



29 avril 2025 : **Journée de grève intersectorielle** (// cheminots).
-> **Sur préavis.**



Semaine du 19 au 23 mai 2025 : **Journée de grève dans tous les services publics** (cf. plan d'actions de la CGSP fédérale).
-> **Sur préavis.**



22 mai 2025 - **Action Accord Non-marchand** (fédéral) à Bruxelles. Discussions en cours sur le type d'action à organiser.



23 juin 2025 – Action pour la **Journée internationale des Services Publics** : action européenne à Bruxelles. Discussions en cours sur le type d'action à organiser.



**VOUS VOULEZ PARTICIPER AUX ACTIONS ?
CONTACTEZ VOTRE SECRÉTAIRE RÉGIONAL**

FONCTION PUBLIQUE FÉDÉRALE

SPF FINANCES

PENSION – SERVICES ACTIFS – VICTOIRE JURIDIQUE DE LA CGSP

Depuis plusieurs années, la CGSP porte le dossier de la reconnaissance des services actifs et soutient ses membres concernés par cette problématique.

Pour rappel, pour pouvoir bénéficier de tantièmes préférentiels sur base de « services actifs », il faut être titulaire d'un grade repris dans l'annexe de la loi du 21 juillet 1844 définissant les services actifs.

Depuis plusieurs années, la CGSP revendique une adaptation de cette liste, dénonçant la situation discriminatoire subie par une partie des agents de l'AG Douanes et Accises.

Comme expliqué dans nos précédentes éditions, la régularisation exigeait une modification de l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques. Si la loi du 20 novembre 2022 a apporté une solution, pour la CGSP elle était insuffisante et discriminatoire.

En effet, si dorénavant, les grades de rédacteur ; vérificateur-adjoint ; vérificateur ; vérificateur-principal ; vérificateur expert-comptable ; assistant administratif ; assistant financier-adjoint ; assistant financier ; chef administratif ; expert fiscal-adjoint, expert fiscal, expert financier et administratif sont intégrés à l'annexe de la loi du 21 juillet 1844, ils ne l'étaient qu'à la condition que les personnes revêtues de ces grades aient été intégrées dans une brigade mobile au 1^{er} janvier 1993.

Ainsi, nombre d'agents astreints aux conditions particulières qui justifient qu'ils bénéficient de tantièmes préférentiels ne pouvaient en bénéficier, car ils n'avaient pas été intégrés dans une brigade mobile au 1^{er} janvier 1993.

Si le législateur est de nouveau intervenu par la loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension c'est une nouvelle fois de façon insuffisante.

Il retire la loi du 20 novembre 2022 modifiant l'annexe de la loi générale du 21 juillet 1844 sur les pensions civiles et ecclésiastiques, adapte la liste des grades mais en maintenant la condition d'avoir été intégrés dans une brigade motorisée au 1^{er} janvier 1993 pour pouvoir bénéficier d'un tantième préférentiel (1/50e).



La CGSP a décidé de soutenir ses membres concernés et de saisir la Cour constitutionnelle en annulation des dispositions qui prévoient cette exigence.

La **Cour constitutionnelle par son arrêt n°45/2025** du 13 mars 2025 constate que les requérants sont soumis aux **mêmes contraintes liées à la fonction que vise précisément à compenser le tantième préférentiel 1/50e**, conclut que l'article 40, 3°, 4° et 6° de la loi du 11 décembre 2023 portant des dispositions diverses en matière de pension, en ce qu'il limite le bénéfice du tantième préférentiel de 1/50e aux agents des anciens niveaux 2 et 2 + intégrés aux brigades motorisées des douanes au 1^{er} janvier 1993 **viole les articles 10 et 11 de la Constitution et l'annule.**

Dans l'état actuel de la législation, rien ne s'oppose plus à ce que les personnes concernées soient pensionnées au bénéfice de ce tantième préférentiel et que le cas échéant, les pensionnés actuels voient leur pension revalorisée.

La CGSP continuera à mettre tout en œuvre pour que les dispositions soient appliquées.

La CGSP Finances remercie tous les camarades qui ont permis cette victoire juridique, qui est à saluer dans le contexte politique actuel (suppression du tantième préférentiel 1/50e pour les prestations effectuées à partir du 01/01/2027) !

A.-F. ENSAY, P. HOULLEZ, J.-F. LEMAIRE

FDOREST & LES DÉFIS DE LA RESTAURATION FÉDÉRALE

FedoRest, un « Service Administratif à Comptabilité Autonome » au sein du SPF Finances, a été créé avec un objectif ambitieux : fournir des repas de qualité pour tous les services publics fédéraux.

Malheureusement, cette ambition n'a été que partiellement réalisée. Depuis un certain temps, FedoRest fait face à une série de problèmes complexes qui affectent gravement l'efficacité et le bien-être de l'organisation. Un manque de continuité dans la direction, qui a perduré jusqu'au début de l'année dernière, a conduit à de l'instabilité et de l'incertitude. À cela s'ajoutent des conditions de travail préoccupantes pour le personnel, qui est mis sous pression depuis de nombreuses années.

I. Un personnel en difficulté

Le personnel statutaire de FedoRest se trouve confronté à des perspectives de carrière limitées au sein de l'organisation elle-même. Ce manque de perspectives entraîne un taux de rotation élevé, ce qui fait perdre une expertise précieuse. Cependant, la majorité du personnel travaille sur une base contractuelle, souvent avec des contrats à temps partiel de seulement 6h30 par jour. Ces contrats entravent l'accès à des mesures essentielles d'allègement de la charge de travail, telles que le travail à 4/5^{ème} ou la suspension de carrière, ce qui affecte gravement la flexibilité et le bien-être des travailleurs.

De plus, il y a un vieillissement du personnel, ce qui entraîne une augmentation de l'absentéisme pour cause de maladie de longue durée. La pression élevée au travail, qui persiste depuis des années, est ainsi aggravée, ce qui rend insupportable la charge de travail pour ceux qui tiennent le coup. Ces conditions ont un impact négatif sur l'attractivité de FedoRest en tant qu'employeur, rendant de plus en plus difficile le recrutement de nouveaux employés.

II. La réforme comme réponse nécessaire

Afin de financer partiellement l'introduction de chèques-repas et de résoudre les problèmes structurels profonds, l'Autorité a lancé une réforme majeure de FedoRest, baptisée FedoRest 2.0.

L'objectif ultime de cette réforme est de positionner FedoRest comme l'acteur central de la restauration fédérale.

Un plan antérieur visant à intégrer FedoRest dans une ASBL a rencontré une forte opposition de la CGSP et a été finalement abandonné. Toutefois, la réforme continue et comprend des mesures importantes, telles que la mise en place



d'une cuisine centrale de production, l'utilisation de produits semi-transformés et finis du secteur privé, l'introduction de comptoirs en libre-service et de caisses automatiques, la fermeture des points de vente à faible chiffre d'affaires et le remplacement des restaurants traditionnels par des distributeurs automatiques de repas sur ces sites moins fréquentés. Par ailleurs, les processus numériques seront améliorés et la communication optimisée.

Cette réorganisation vise à réduire la charge de travail et à accroître l'efficacité. Les économies attendues seront réalisées grâce à des départs naturels, avec une réduction du personnel prévue de moitié d'ici 2030.

III. Plan de personnel : recrutements en attente

Malgré les améliorations d'efficacité envisagées, il y a aussi un besoin de nouveaux recrutements au sein de FedoRest 2.0. Ces recrutements, qui avaient déjà été approuvés par le management et le comité de gestion, sont cruciaux pour le bon fonctionnement de la cuisine centrale de production, la résolution des pénuries de personnel et le soutien aux événements à Bruxelles.

À la grande déception du personnel, ces recrutements prévus sont maintenant reportés. L'Inspection des Finances (IF) a décidé de ne pas utiliser la marge financière disponible dans le plan de personnel, en attendant plus de clarté sur l'impact des économies prévues par le nouveau gouvernement fédéral sur le budget de FedoRest. Cela signifie que le recrutement des 29 nouveaux collaborateurs promis est suspendu pour l'instant. Ce report est un coup dur pour le personnel de FedoRest, qui supporte déjà une charge de travail trop élevée depuis longtemps.

En réponse, et afin de soulager la charge de travail à court terme, la CGSP, dans le souci du bien-être du personnel, a insisté sur une réduction temporaire de l'offre, même si cela pourrait affecter temporairement la satisfaction des clients.

La CGSP continue de défendre sans relâche les intérêts de tous les employés de FedoRest et plaide en faveur de contrats à durée indéterminée qui offrent la sécurité et la protection sociale indispensables. Là où des contrats à temps plein ne sont pas possibles, la CGSP exige que les contrats à temps partiel soient reconnus comme tels, afin que tous les employés aient accès à leurs droits sociaux légitimes.

De plus, pour la CGSP, il est essentiel que du personnel suffisant soit disponible pour garantir la continuité et la qualité du service, notamment lors de pics de demande imprévus. « L'agilité » que FedoRest 2.0 entend promouvoir ne doit en aucun cas se faire au détriment des conditions de travail du personnel.

Dans un contexte où l'agression est malheureusement en hausse, la CGSP appelle également à une attention particulière pour la sécurité des employés de FedoRest. Nous insistons sur la mise en place d'une procédure de signalement accessible des incidents d'agression, afin qu'ils puissent être traités de manière appropriée. Surtout, nous appelons au respect du personnel de FedoRest, qui se dévoue dans des conditions parfois difficiles pour garantir la qualité des repas.

A.-F. ENSAY, P. HOULLEZ, J.-F. LEMAIRE

ACCESSIBILITÉ DU SPF FINANCES - MANQUE DE MOYENS ALLOUÉS

L'austérité budgétaire imposée par les gouvernements fédéraux impose au SPF Finances, depuis plusieurs années, de fonctionner avec un budget insuffisant au regard des missions qui lui sont imparties.

Le management multiplie la mise en place de mesures qui visent à « *faire plus avec moins* ».

Force est de déplorer qu'une des conséquences, c'est que la mission de service public du SPF Finances est mise à mal par sa perte d'accessibilité, notamment à la suite de l'implémentation d'une téléphonie centrale. Ce système a dégradé

les conditions de travail et le bien-être des travailleurs qui reçoivent trop d'appels de contribuables et redevables mécontents.

La CGSP a réalisé une enquête sur la téléphonie auprès du personnel qui a conduit à la présentation de pistes de solutions en vue de rétablir un contact plus aisé entre le Service Public Fédéral des Finances et les citoyens et, par-là, à améliorer le quotidien du personnel.

Malheureusement, le management fait la sourde oreille, ce qui est inacceptable pour la CGSP Finances.



TÉLÉTRAVAIL – UN OUTIL DE MANAGEMENT

Le SPF Finances, dans ses offres d'emploi, présente le télétravail comme un avantage offert par l'employeur pour assurer « *un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée* », occultant qu'il s'agit d'un outil de management.

Dès l'instauration du télétravail, la CGSP Finances avait mis le personnel en garde sur cette nouvelle façon de travailler, qui constitue en fait un nouveau dispositif pour l'employeur.

La réalité le confirme puisque le télétravail a permis au SPF Finances de réduire ses coûts de fonctionnement, de supprimer certains bureaux et de revoir l'aménagement de ces derniers (bureaux partagés).

Il y a cinq ans (période Covid), par la généralisation du télétravail, le SPF Finances a pu remplir ses missions grâce au personnel qui s'est adapté en allant parfois jusqu'à faire des aménagements conséquents à leur domicile.

Dès la fin de la crise sanitaire, le plafond annuel de jours télétravaillés a été réinstauré.

Mais depuis le 1^{er} janvier 2025, le SPF Finances a revu l'organisation du télétravail en imposant un plafond hebdomadaire. Le SPF Finances a opté pour une nouvelle organisation, peu souple, en imposant deux jours de présence au bureau (dont un jour fixe pour toute l'équipe) par semaine, faisant fi de l'équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée, le système hebdomadaire retenu étant peu conciliable notamment avec une garde alternée d'enfants. Si des dérogations peuvent être obtenues, le SPF Finances semble fort réticent à les octroyer, même dans des situations familiales compliquées.

Camarades, ces éléments confirment que le télétravail présenté comme avantage offert par l'employeur pour assurer « *un bon équilibre entre la vie professionnelle et la vie privée* » constitue dans les faits un outil de management.

A.-F. ENSAY, P. HOULLEZ, J.-F. LEMAIRE

SPF SANTÉ PUBLIQUE COURAGE POLITIQUE ET MANQUE DE RESPECT

Lors de la formation du Gouvernement fédéral, les membres de la majorité fédérale nous ont parlé de courage politique.

Force est de constater que cette « vertu », ce « courage politique » dont ils usent et abusent dans leurs discours se dissocie de la responsabilité.

Responsabilité qui consiste à répondre de leurs actes ou décisions et de leurs conséquences devant ceux qui sont concernés par ces actes ou décisions et qui ne sont autres que les membres du personnel statutaires de la Fonction publique.

Nous avons pu constater leur « courage politique » et leur « manque de respect » lors de la remise des distinctions honorifiques qui permettent pour un service public de mettre à l'honneur un agent ou un mandataire pour les bons et loyaux services rendu pendant sa carrière ou pendant le mandat qu'il a effectué. Ces distinctions permettent de célébrer la carrière des agents et des mandataires.

Ce jeudi 13 mars 2025, plus de 200 travailleurs du Service Public Fédéral Santé publique, Sécurité de la chaîne alimentaire

et Environnement, du Conseil Fédéral du Développement Durable se sont vus attribués les décorations civiques et/ou les distinctions honorifiques dans les Ordres nationaux et AUCUN des 4 ministres en charge de notre SPF ou l'un de leurs représentants n'était présent ! Un agenda surchargé certainement !

Merci pour ce manque de respect à Monsieur Frank VANDENBROUCKE (ministre de la Santé publique), à Monsieur Jean-Luc CRUCKE (ministre du Climat et de la Transition environnementale), à Madame Annelies VERLINDEN (ministre chargée de la Mer du Nord) et Monsieur David CLARINVAL (ministre de l'Agriculture).

Avaient-ils peur de répondre de leurs actes devant les premiers concernés par leurs réformes ?

A. VIONNE, K. SISSAU



ÉDITO

ACCORD ARIZONA

SEUL ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !

CONTEXTE

Cet accord confirme nos craintes quant aux offensives menées à l'encontre du monde du travail, des pensions, des services publics et des organisation syndicales.

Le chapitre consacré à la mobilité, et particulièrement aux Chemins de fer, semble volontairement entretenir un flou quant à la portée des mesures qui seront mises en vigueur.

Les non-dits occultent la réalité obscure de l'accord et leur interprétation risque de peser lourd dans les choix stratégiques relatifs aux orientations futures.

Par conséquent, la CGSP a confirmé ses plus vives préoccupations quant à l'avenir du Statut social des Cheminots, à la pérennité d'HR Rail, à l'évolution de la structure du dialogue social.

Ces perspectives suscitent de vives inquiétudes parmi le personnel, génèrent beaucoup de remous et contribuent à l'émergence de tensions sociales.

D'emblée, la CGSP s'est opposée à toute décision unilatérale, sans négociation avec les partenaires sociaux, ce sera inacceptable et contreproductif. En effet, de notre point de vue, il est impératif que toutes les parties fassent preuve d'une volonté réelle et partagée de concertation. Il ne devra pas s'agir d'un simple exercice de communication ni d'un simulacre de dialogue destiné à apaiser les tensions ou à gagner du temps.

NÉGOCIATIONS

C'est sur la base de ces principes que nous avons accepté de rencontrer le Ministre de la Mobilité, Jean-Luc Crucke.

L'objectif de cette rencontre était de déterminer les conditions de l'organisation de la concertation sociale et de fixer un calendrier de réunions intégrant les thèmes qui seront ouverts au débat.

Toutefois, en préalable nous avons fixé deux priorités, d'une part, la définition de la notion d'employeur juridique

et la continuité des activités d'HR Rail et, d'autre part, le maintien des recrutements sur une base statutaire.

En réponse à nos exigences, le Ministre a confirmé que HR Rail ne sera pas supprimé ! Certaines activités pourraient être transférées (à définir) mais ses prérogatives sont maintenues, notamment au sujet des prestations de la Caisse de Soins de Santé, la politique sociale ou la médecine.

De plus, l'emploi et les recrutements statutaires peuvent continuer d'être envisagés. Les négociations devraient permettre de clarifier la notion de métiers opérationnels mais surtout, il faudra mesurer l'impact financier pour les entreprises de la responsabilisation du financement des pensions statutaires.

Nous ne sommes plus dans une logique de contractualisation généralisée des recrutements.

Sur cette base, un groupe de travail a été constitué et est composé de 12 personnes :

- le Ministre et sa cheffe de cabinet ;
- les 2 CEO, la DG HR Rail ainsi que les responsables HR de la SNCB et d'Infrabel ;
- 5 représentants syndicaux (2 CGSP/ACOD, 2 CSC ACV Transcom et 1 SLFP/VSOA).

Les négociations proprement dites ont débuté le 31 mars et se poursuivront au rythme d'une réunion toutes les 2 semaines.

Bien sûr, à ce stade, rien n'est abouti mais nous pensons que, même si les négociations s'annoncent difficiles, d'autres orientations sont envisageables.

PENSIONS

Poursuivant nos démarches, nous avons également rencontré, le 12 mars dernier, le Ministre des Pensions.

À cette occasion, nous lui avons exposé nos inquiétudes et notre point de vue au sujet de l'accord de gouvernement portant sur les mesures visant la dégradation des conditions de départ à la retraite.



Nous avons particulièrement insisté sur l'importance et l'accroissement des tensions sociales générées chez les cheminots par l'application de ces mesures.

En réponse, il a dit comprendre les inquiétudes du personnel mais il a précisé que l'accord de gouvernement doit être respecté ! Toutefois, il est ouvert à la concertation.

Cependant, lorsqu'on l'interroge au sujet de la marge de manœuvre négociable, au sujet :

- des départs à 55 ans ;
- de l'application des tantièmes préférentiels pour les Cheminots ;
- de la période de référence pour le calcul des pensions.

Sa réponse est laconique mais claire, ce n'est pas négociable car l'accord de gouvernement est souverain !

Il propose d'ouvrir la négociation par exemple, au sujet de l'application des mesures transitoires ou sur la mise en œuvre de l'aménagement des fins de carrière (matière sur laquelle il n'exerce pas la tutelle !).

En conclusion, nos pressentiments étaient fondés, il n'y a aucune marge de manœuvre sérieuse au sujet du dossier « Pensions ».

PLAN D'ACTIONS

Notre secteur assumera évidemment ses responsabilités dans la défense collective des Cheminots.

Au-delà, nous sommes également convaincus que, face à l'importance des menaces, c'est l'ensemble du monde du travail qui doit se lever, et s'engager dans un plan d'actions global intégrant tous les services publics mais également la dimension interprofessionnelle.

La grève du 31 mars était le point de départ de la mobilisation de tous les travailleurs.

Le front commun des Cheminots est également mobilisé et s'est rassemblé autour d'un pôle de convergences inédit puisqu'il regroupe 5 organisations syndicales.

Ce consensus nous autorise, face aux intransigeances de ce gouvernement, à présenter nos plans d'actions de manière plus coordonnée, structurée et unifiée en faveur de l'ensemble des Cheminots.

Cette perspective devrait permettre de fédérer les colères en un rassemblement coalisé.

Le calendrier a débuté le 8 avril par une grève de 24h et se déroulera ensuite selon un enchaînement d'actions de grève de 24h tous les mardis d'avril, les 15, 22 et 29/4.

En l'absence de réponses concrètes, il se prolongera au cours du mois de mai en intégrant des actions renforcées et graduellement amplifiées.

Les Cheminots persistent à réclamer au ministre Jambon la suspension des mesures relatives aux pensions et l'ouverture d'un réel processus de négociations.

La CGSP Cheminots/ACOD Spoor reste mobilisée et déterminée.

SEULS ON VA PLUS VITE, ENSEMBLE ON VA PLUS LOIN !

Pierre LEJEUNE
Président

JOURS DE CRÉDIT

Pour rappel, en 1996, la durée du travail pour les Cheminots est passée de 38 h/semaine à 36 h/semaine, cette diminution du temps de travail s'est traduite par l'attribution de 13 jours de crédit (JC) par année calendrier.

Lors des visites sur le terrain et plus particulièrement dans les ateliers, les Cheminots ont exprimé le souhait de pouvoir prendre leurs jours de crédit avec une plus grande flexibilité.

Afin de répondre au mieux à cette sollicitation, la CGSP/ACOD a interpellé, via la SCPN, la direction à ce sujet et celle-ci a répondu favorablement à notre requête. Ce point sera avalisé lors de la CPN du 19 mai.

À partir du 1^{er} juillet 2025, seulement à la demande de l'agent et si l'intérêt du service ne s'y oppose pas, les Cheminots

pourront bénéficier de maximum 5 jours de crédit par année civile à prendre en minutes ou en heures.

Si le Cheminot le souhaite, les jours de crédit, y compris les jours de crédit qui ont été convertis en heures ou en minutes, pourront être reportés aux années suivantes, pour autant que le nombre de JC reportés ne dépasse pas la valeur de 35 jours.

**Vincent MERCIER, Thierry MOERS,
Filip PEERS et Arnaud DECOUX,
Secrétaires nationaux**



AUX PENSIONNÉS CHEMINOTS

VOYAGE LE JEUDI 19 JUIN 2025

L'Amicale des Pensionnés de la Régionale de Mons/Borinage **vous emmène en voyage le jeudi 19 juin 2025.**

Le matin **visite guidée du Château de Trélon**. Ce château magnifique du XVIII^e siècle appartenant à une prestigieuse famille, contient des collections hors du commun.

L'après-midi **visite guidée du Musée du verre** logé dans une ancienne verrière à Fourmilles.

La dégustation et la gastronomie seront aussi au rendez-vous le midi. Sur le retour, crochet par Maroilles pour des possibles emplettes odorantes.

- Départ St-Ghislain en face de la gare à 8h45.
- Arrivée au Château de Trélon à 10h15. Visite guidée.
- Dîner à proximité au Château de la Motte dans un parc

verdoyant et remarquable. Le cocktail et ses 3 feuilletés chauds. Entrées au choix : Foie gras de canard au piment d'Espelette ou Noix de St Jacques aux asperges, sauce persil ou Filet de bar au concassé de tomates sauce poivron. Plats au choix : Souris d'agneau braisé au Banuyls ou Pavé de veau au Maroilles ou Dos de cabillaud aux poireaux. Desserts au choix : Assiette gourmande ou Brioche perdue au coulis de caramel ou Tartelette à la pistache, crème à la Mascarpone.

- **(les choix sont à préciser lors de l'inscription)** – Deux verres de vin blanc p/p – Une bouteille de vin rouge pour 3 personnes – Café – Eaux plates et pétillantes à disposition.
- Départ du restaurant 15h – Arrivée au Musée du verre à 15h15.
- Départ 16h45 – Arrivée Maroilles 17h30 – Temps libre jusque 18h15.
- Retour St-Ghislain arrivée prévue vers 19h30.

**Participation :**

76 € comprenant le voyage en car, l'entrée et les visites guidées du Musée du verre et du Château de Trélon, l'apéritif, le repas de midi 3 services et les boissons reprises ci-dessus.

Inscription à un des numéros suivants :

Françoise Rousseau : 065/34 90 07
J-C Dufrasne : 065/67 92 37 ou 0479 /429 516
ou jc.dufasne00@gmail.com

76 € par participant à verser au compte **BE85 0019 2997 0806** de l'Amicale des Cheminots Pensionnés avant le vendredi 6 juin 2025.

Attention le nombre de participants sera limité aux 48 premiers inscrits.

**INVITATION CORDIALE À TOUTES ET TOUS,
PENSIONNÉS ET ACTIFS**

S.C. LA MAISON DES CHEMINOTS ET P.T.T.

ASSEMBLÉE GÉNÉRALE DES COOPÉRATEURS AU SIÈGE SOCIAL

LE JEUDI 8 MAI 2025 À 18h.

Place Vauban, 23 - 6000 Charleroi

Ordre du jour :

- Lecture du P.V. de l'AG 2024.
- Rapport de gestion des administrateurs sur l'exercice 2024.

- Rapport du collège du contrôle.
- Lecture et approbation du bilan de l'exercice 2024.
- Décharge des comptes aux administrateurs et associés chargés des comptes.
- Désignation des administrateurs du conseil d'administration.
- Désignation des associés chargés du contrôle.
- Divers.

RÉGIONALE DE BRUXELLES – SECTION DES PENSIONNÉS CHEMINOTS

L'Assemblée générale des Pensionnés Cheminots Région de Bruxelles ACOD&CGSP
aura lieu le mardi 13/05/2025 à 14h au 1^{er} étage
de la Régionale de Bruxelles – Bd. Émile Jacqmain, 20 - 1000 Bruxelles.



ÉDITO

VOUS AVEZ DIT DÉMOCRATIE SCOLAIRE ?



Démocratie signifie « *le peuple au pouvoir* ». Quel peuple ?

Dans l'histoire des régimes dits démocratiques, de l'Athènes de Périclès aux régimes libéraux de la révolution industrielle, ce peuple au pouvoir a toujours été un peuple instruit. Et si être éduqué-e ne donne pas le pouvoir, ne pas l'être vous en prive assurément. Ce n'est pas par hasard, si dans notre pays,

comme dans beaucoup d'autres, l'instruction obligatoire a précédé le suffrage universel.

La première mission de l'école est de former des citoyen·nes qui, muni·es des outils nécessaires à la compréhension des enjeux, pourront exercer leur pouvoir en effectuant des choix. L'école n'est pas seulement un des éléments essentiels qui constituent une démocratie. L'école fait la démocratie. Sans école, pas de citoyen·nes. Sans citoyen·nes, pas de démocratie.

Choisir l'école, c'est choisir la démocratie dans laquelle on vit et changer l'école, c'est changer l'avenir de cette démocratie. Pensez-vous que Donald Trump ne sait pas ce qu'il fait quand il s'attaque aux enseignant·es, quand il supprime les fonds alloués au Département fédéral de l'Éducation dont

le principal rôle est (était) l'aide aux établissements et aux enfants défavorisé·es ? À l'opposé, on observe que les pays les plus attentifs à la qualité démocratique de leur fonctionnement portent beaucoup d'attention à leur système scolaire.

Sachant cela, comment comprendre que des responsables politiques qui se disaient très attaché·es à la démocratie ont accepté une réforme institutionnelle qui a placé l'ensemble du système scolaire belge francophone dans un régime d'amaigrissement permanent ? Comment admettre que leurs successeur·euses aient tout fait pour se débarrasser de la responsabilité de son mauvais fonctionnement ? Comment accepter que les responsables actuel·les le détériorent à nouveau ?

Un enseignement démocratique est un enseignement déterminé et organisé par le pouvoir des citoyen·nes, pour en former d'autres, pour préserver et améliorer la démocratie, la justice sociale et économique. Il doit être entièrement gratuit à tous les niveaux, égalitaire dans son accès, mais aussi dans ses résultats. Il doit responsabiliser ses usager·es, élèves et enseignant·es, sans violence et sans pressions inutiles. Il doit assurer l'accueil des migrant·es et accompagner les adultes qui le souhaitent dans leur volonté de promotion sociale.

Ce système est possible, le mettre en place est une question de choix, une question de volonté politique.

LA MINISTRE GLATIGNY VEUT DÉRACINER LE TRONC COMMUN

Le gouvernement de la Fédération Wallonie-Bruxelles (FWB), et plus particulièrement le MR et sa ministre de l'Éducation Valérie Glatigny, semble désormais avoir le tronc commun comme cible dans son viseur. Depuis plusieurs semaines, la Ministre multiplie les sorties médiatiques pour exprimer son scepticisme face à cette réforme clef qui ne rencontrerait plus l'adhésion du terrain. Une position dont l'intention pose question...

RAPPEL : POURQUOI LE TRONC COMMUN ?

L'avis n°3 du Pacte pour un Enseignement d'excellence prévoit un tronc commun avec une nouvelle grille-horaire identique (mêmes cours et mêmes référentiels) pour l'ensemble des élèves de la 1^{re} maternelle jusqu'à la 3^e secondaire.

Il a pour but de répondre aux évolutions complexes de notre société, en proposant un enseignement de qualité qui favorise la réussite des élèves et leur maîtrise des apprentissages. Mais surtout, il vise à réduire les inégalités entre élèves en contribuant au développement d'une école plus inclusive où chaque élève peut s'orienter de manière positive.

En bref, un parcours d'apprentissage repensé et modernisé qui soutient la réussite des élèves en s'adaptant à leurs besoins spécifiques et à la façon dont ils évoluent.

Le tronc commun a commencé à être déployé dans l'enseignement maternel dès la rentrée 2020-2021. Il devrait, si le calendrier qui a initialement été prévu est respecté, être entièrement mis en œuvre à la rentrée 2028-2029 où il sera introduit en 3^e secondaire. Pourtant, ce n'est plus garanti si la ministre Glatigny réussit à imposer sa position...

POSITION DE LA CGSP ENSEIGNEMENT

La CGSP Enseignement a toujours défendu un système scolaire égalitaire qui permet à tous les élèves de s'émanciper de manière positive, et ce peu importe leur situation socio-économique.

Revendiquant de longue date la mise en place d'un tronc commun polytechnique et pluridisciplinaire jusqu'à 16 ans, condition indispensable à l'avènement d'un enseignement égalitaire, nous nous sommes montrés favorables à l'idée d'instaurer un tronc commun jusqu'à 15 ans, dans la mesure où des mesures de « soutenabilité sociale » pour protéger l'emploi des membres du personnel en place et une éducation à l'orientation mettant fin au système de relégation devaient l'accompagner.

Néanmoins, nous nous sommes montrés depuis le début très critiques face à la manière dont il a été implémenté par les gouvernements successifs : mise en place brutale, manque de communication, manque de prise en compte des conditions de travail de plus en plus difficiles des enseignant-es, manque flagrant d'anticipation et de préparation...



Parmi les problèmes, la question de l'emploi est notamment toujours restée en suspens, alors que l'arrivée du tronc commun en 1^{re} secondaire approche à grands pas (prévue à la rentrée scolaire 2026-2027). Les enseignant-es dont la fonction englobe des cours qui ne sont plus prévus par la nouvelle grille-horaire restent dans l'incertitude la plus totale.

Nous avons d'ailleurs déjà mis en garde, dans un article rédigé pour la Tribune de mai 2024, sur le rejet massif que risquait le tronc commun dans les écoles si le gouvernement de la FWB ne réglait pas cette question de l'emploi. Nous déplorions notamment l'absence de discussion concernant les basculements, c'est-à-dire le fait de permettre à un-e enseignant-e en place – dont la fonction englobe des cours qui ne sont plus prévus dans la nouvelle grille-horaire ou, pire, n'existe plus – de basculer dans une fonction à laquelle des cours de la grille sont accrochés. On constate également que la question de la formation aux nouveaux référentiels reste effleurée.

Force est de constater que, douze mois après la rédaction de cet article, nous n'observons toujours aucune avancée à ce sujet... Nous insistons sur l'urgence de la problématique face à la catastrophe sociale qui se profilait. Le constat reste le même aujourd'hui, si ce n'est que la situation est d'autant plus urgente.

LE MR FAIT MARCHÉ ARRIÈRE

La ministre Glatigny ne semble donc plus se retrouver dans le tronc commun tel que prévu par le Pacte pour un enseignement d'excellence. Depuis le mois de février, elle affirme dans plusieurs médias vouloir « mettre sur pause » cette réforme pour pouvoir « réévaluer ses impacts et vérifier l'adhésion des acteurs de terrain ». Selon elle, il n'y aurait plus de consensus autour de ce tronc commun, notamment sur ses modalités.

Elle affirme également qu'il ne sera plus en phase avec la société d'ici à son arrivée dans l'enseignement secondaire. Elle propose d'ailleurs d'emblée de l'arrêter à la deuxième secondaire.

Plus étonnant de la part de quelqu'un qui vient de supprimer des centaines d'emplois dans l'enseignement qualifiant, Valérie Glatigny ne voit pas d'un bon œil les pertes d'emplois (« *je ne souhaite plus assumer de pertes d'emplois* » affirme-t-elle) qui seraient liées au tronc commun. La Ministre en profite par la même occasion pour critiquer la cellule de reconversion (qui permettrait d'éviter les emplois perdus par des reconversions).

En conséquence, elle propose d'en rediscuter avec les acteur·rices concerné·es lors d'une mise au vert.

POSITION IDÉOLOGIQUE ?

Les intentions de Valérie Glatigny, et à travers elle de son parti, envers le tronc commun restent encore très incertaines. La Ministre remet en cause l'idée même d'un tronc commun en pointant du doigt les dysfonctionnements de son implémentation, pourtant créés par son propre gouvernement et ceux qui l'ont précédé.

La CGSP Enseignement dénonce cette instrumentalisation qui vise à freiner l'une des rares réformes du Pacte qui devrait permettre de réduire le caractère profondément inégalitaire de notre enseignement de manière effective.

Si le tronc commun rencontre aujourd'hui une forme d'animosité de la part d'une partie des enseignant·es, ce n'est pas par opposition à ses objectifs de base, mais bien contre la manière dont on l'implémente dans les écoles.

PRISE EN COMPTE DES CONDITIONS DE TRAVAIL

Un des facteurs que la Ministre oublie (volontairement ou involontairement) de prendre en compte sont les conditions de travail dans lesquelles les enseignant·es sont amené·es à implémenter le tronc commun.

Nous avons interrogé Christelle V., enseignante dans l'enseignement fondamental à Andenne, sur son expérience sur le sujet. Elle témoigne : « *Théoriquement, ce tronc commun devrait être facile à mettre en place. Dans la pratique c'est autre chose. La charge de travail a considérablement augmenté. Les périodes de concertation, en équipe, par degré, avec les intervenants divers, les réunions pour mettre en place les aménagements raisonnables sont chronophages. Ajoutez à cela, les nouvelles préparations selon les attendus des nouveaux référentiels, la pression sur nos performances, la pénurie, le peu de reconnaissance du monde extérieur aux enseignants et cela vous donne des équipes fragilisées et fatiguées. Les classes sont aussi surchargées, pas facile d'avoir un enseignement de qualité et du temps pour tous quand ils sont 26...* ».

Les conditions de travail des enseignant·es sont la pierre angulaire de toute réforme. Il est illusoire de penser qu'il est possible de réformer en profondeur l'enseignement, même avec une mesure positive comme le tronc commun, sans s'atteler à leur amélioration. Naturellement, le maintien de l'emploi est également indispensable.

La CGSP Enseignement appelle donc la Ministre à travailler d'urgence dans ce sens au lieu de revenir sur des mesures prévues il y a maintenant presque dix ans. Le tronc commun peut encore être mis en œuvre avec succès et rencontrer l'adhésion des enseignant·es mais seulement si le gouvernement décide de se pencher sur les réels problèmes.

AUGMENTER LA CHARGE DE TRAVAIL COMME MOYEN D'AJUSTEMENT BUDGÉTAIRE

La CGSP Enseignement est remontée dans le temps pour faire le topo sur les différentes mesures prises par le politique dans un soi-disant but d'assainissement budgétaire mais qui n'ont eu pour conséquence que d'augmenter la charge de travail des enseignant·es. Une stratégie qui n'est pas récente et qui, encore aujourd'hui, continue d'être favorisée.

1980 : Limitation des remplacements pour maladie ; rationalisation (fermetures d'écoles) ; augmentation de la charge hebdomadaire effective.

1982 : Suppression des petites classes ; suppression des heures de titulariat et de conseil de classe ; limitation de la croissance du budget global du secteur à 4,5 % par an, alors que l'inflation est de 8,5 % (origine du désinvestissement structurel dans

les bâtiments scolaires) ; diminution du personnel éducatif et administratif ; suppression des financements des activités socio-culturelles ; diminution des subsides alloués aux universités.

1983 : Diminution des effectifs de 8.000 postes.

1984 : Suppression de 4.000 postes d'ouvrier·es d'entretien (enseignement de l'État).

1985 : Remplacement de la norme classe par le capital période (6.000 emplois supprimés); augmentation de la durée des prestations dans l'enseignement secondaire.

1986 : Réduction du capital période (15.000 emplois en moins); augmentation de la durée des prestations dans l'enseignement supérieur.

Entre 1980 et 1989 : Les dépenses en matière d'enseignement sont tombées de 6,9 % à 5,1 % du PNB alors que le nombre d'élèves a fortement augmenté.

1989 : Communautarisation de l'enseignement. En Communauté française, le carcan budgétaire ne permet aucune augmentation hors index et ne tient pas compte de la population des 18+ scolarisé·es en forte augmentation.

1993 : Révision du NTPP (2.500 emplois en moins dans le secondaire).

1994 : Réforme de l'enseignement supérieur (rationalisation et fermeture de l'enveloppe budgétaire).

1995 : Plan de restructuration du secondaire, réduction du NTPP; restriction du droit aux congés de maladie; réduction des emplois des personnels éducatifs et administratifs; instauration du système des variations limitées.

1997 : Le décret « mission » expose les priorités de l'enseignement fondamental et de l'enseignement secondaire sans donner de moyens.

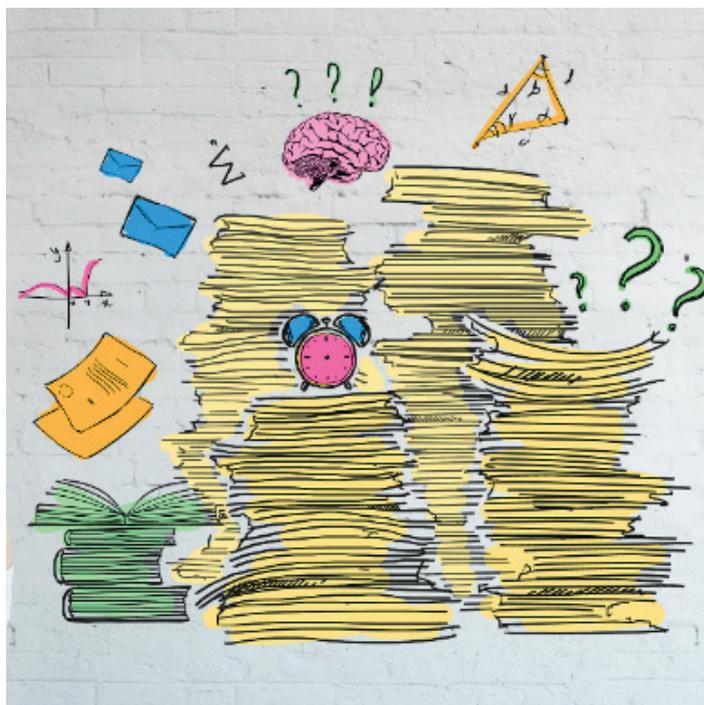
1998 : Réforme de l'organisation du fondamental: les instituteur·rices doivent justifier 60 périodes de concertation par année et effectuer des surveillances obligatoires, comme si, auparavant, ils ne se concertaient pas et comme si les élèves n'étaient pas surveillé·es.

2002 : Le décret pilotage augmente le travail administratif des directions.

2004 : L'accès à la nomination est rendu plus difficile pour le personnel de la promotion sociale.

2006 : La réforme du premier degré du secondaire décrète l'individualisation de l'enseignement à ce niveau avec des moyens largement insuffisants par rapport aux ambitions. C'est un fiasco complet.

2007 : Décret « directeurs » qui redéfinit les tâches des directions en augmentant considérablement la composante administrative de la fonction.



2010 : Le décret « Robin des bois » prétend prendre des moyens aux écoles « favorisées » au bénéfice des écoles moins favorisées. Nouveau flop.

2013 : Joëlle Milquet, conseillée par McKinsey, lance la machine « Pacte d'excellence ».

Pendant les « Trente glorieuses » (1945-1975), la croissance économique forte entraîne une croissance des besoins en main d'œuvre qualifiée. Petit à petit, l'âge limite de l'enseignement obligatoire va augmenter pour atteindre 18 ans en 1983. Le nombre d'enseignant·es est également en croissance, la profession jouit alors d'une bonne image sur le marché.

Dans les années 1980, plusieurs gouvernements belges, sous prétexte de renouveau économique, de restauration de la compétitivité et de nécessité de rigueur budgétaire, prendront de nombreuses mesures de régression sociale et de désinvestissement de l'action publique. En plus des mesures qui touchent toute la population (sauts d'index...), les travailleur·euses de l'enseignement ont droit à une série de mesures qui augmentent la charge de travail.

La communautarisation en 1989 installe l'enseignement francophone dans un carcan budgétaire bien trop serré. De nouvelles mesures d'économie sont imposées en cascade dans les années 1990. Une forte résistance s'organise contre ces mesures et la population soutient les enseignant·es et les étudiant·es. Pour briser cette solidarité avec le mouvement, une opération de dénigrement sans précédent de la profession est organisée par le politique qui passe en force.

Est-ce un hasard si la pénurie apparaît à cette époque... ?

GAZELCO EN LUTTE : APRÈS LA GRÈVE DU 31 MARS, CAP SUR L'ACTION DU 29 AVRIL !

Le 31 mars 2025, **GAZELCO** a pris une part active à la grève générale qui a paralysé une grande partie du pays. Cette mobilisation fait partie d'une lutte plus large contre les politiques antisociales du gouvernement de Bart De Wever et Georges-Louis Bouchez.

UNE OFFENSIVE CONTRE LES TRAVAILLEURS :

La grève du 31 mars s'inscrit dans la continuité des manifestations des 13 janvier et 13 février, où des milliers de travailleurs ont dénoncé les attaques contre les pensions, la flexibilisation du travail et les coupes budgétaires affectant les services publics. Ces mesures menacent notre pouvoir d'achat ou plutôt notre pouvoir de vivre, nos pensions et la qualité de l'emploi.

UNE MOBILISATION DANS LE SECTEUR DE L'ÉNERGIE :

GAZELCO a mobilisé ses membres pour rejoindre les piquets de grève devant des entreprises du secteur énergétique telles que Electrabel, Sibelga, Luminus, Ores et Fluvius. L'objectif ? Montrer une opposition unie aux réformes qui fragilisent les travailleurs du secteur, en particulier face aux mesures d'austérité.

APRÈS LE 31 MARS, LA LUTTE CONTINUE : CAP SUR LE 29 AVRIL !

La grève du 31 mars a été un signal fort, mais le combat continue. **GAZELCO** appelle à une mobilisation massive pour l'action du 29 avril 2025. Il est crucial de défendre nos conquits sociaux et de réaffirmer notre détermination face à ces réformes.

POURQUOI SE MOBILISER ENCORE ?

Parce que ces mesures sont injustes et qu'il est indispensable de lutter.

Parce que nos acquis sociaux ont été obtenus par la lutte collective tels des conquits et se doivent d'être protégés.

Parce que nous refusons un avenir fait de précarité, d'incertitude et d'exploitation croissante.

Le 29 avril, continuons à montrer notre unité et à rappeler au gouvernement que nous ne nous laisserons pas faire. Tous ensemble, faisons entendre notre voix !

Ne restons pas spectateurs, soyons acteurs du changement ! La réussite de cette action dépend de chacun de nous. Par notre présence, notre engagement et notre solidarité, nous pouvons faire reculer les politiques antisociales et imposer des alternatives plus justes et durables.

Soyons nombreux et déterminés à défendre nos emplois, salaires, services publics et nos droits !

La lutte continue !

AMÉLIORATION DU PLAN DE PENSION EXTRALÉGAL : UNE NÉGOCIATION QUI DOIT ABOUTIR !

Alors que notre pension légale est attaquée, **GAZELCO** poursuit les négociations entamées depuis le 29 septembre 2024 pour améliorer le plan de retraite complémentaire des NCT. Mais à ce jour, les paroles ne suffisent plus.

UNE ÉCHÉANCE DÉJÀ DÉPASSÉE :

Dans le cadre de la programmation sociale, une date butoir avait été fixée pour finaliser ces discussions : fin mars 2025.

Cependant, face à un contexte sectoriel tendu, un report a été nécessaire. La nouvelle date limite est fixée au 30 juin 2025.

DES REVENDICATIONS CLAIRES, ET ESSENTIELLES :

GAZELCO pose des revendications fortes :

- Une amélioration pour tous les travailleurs concernés
- Une augmentation des cotisations patronales à hauteur de 5 % du traitement annuel plafonné
- Un rendement minimum garanti de 5 %, au-delà du minimum légal.

DES EMPLOYEURS QUI TRAÎNENT... UN CALENDRIER IMPOSÉ !

À ce jour, les employeurs ne disposent pas encore de mandat pour répondre favorablement à ces revendications. **GAZELCO** a exigé un agenda strict jusqu'à fin mai. L'objectif ? Finaliser les négociations, consulter les travailleurs et formaliser les textes pour signer un accord si vous nous en donnez mandat.

SANS RAPPORT DE FORCE, PAS D'AVANCÉE !

Sans pression, les négociations stagnent. C'est pourquoi nous vous appelons à rester vigilants et à suivre les négociations de près. Restez en contact avec vos délégués pour suivre cette actualité au jour le jour. Parce qu'une pension digne, ça ne se quémante pas, ça se conquiert ! Restons mobilisés !

Fraternellement,

Romain WIJCKMANS
Secrétaire fédéral **GAZELCO**





BPOST, QUEL AVENIR POUR L'ENTREPRISE ET SES TRAVAILLEURS ?

Camarades,

Vous avez été nombreux-ses à suivre le mot d'ordre de grève nationale ce 31/03/2025. Preuve en est que chacune et chacun sont conscients des conséquences désastreuses de la mise en place des nouvelles mesures du gouvernement.

Indépendamment du statut, du métier, de l'âge, ... tous les Belges sont impactés par ces réformes qui portent atteintes à nos droits les plus fondamentaux et ce pour quoi nous nous battons au quotidien.

Bpost est dans le collimateur des instances politiques de la N-VA depuis plus de 10 ans. On ne compte plus le nombre de propositions de résolutions déposées à la chambre des représentants dans le but clairement établi, d'opérer un démantèlement de l'entreprise et sa privatisation.

Vous pouvez prendre connaissance de la dernière publication de 2022 sur Internet : <https://www.lachambre.be/FLWB/PDF/55/2872/55K2872001.pdf>

Doit-on faire l'amalgame entre ces mesures, nouvelles lois, qui à l'heure actuelle n'ont pas encore été publiées au moniteur belge, et ce qui se passe actuellement chez bpost ? Bpost, entreprise extraordinairement proactive !!!

Nous ne sommes pas dupes. La stratégie des dirigeants actuels du Groupe Bpost est :

Forger une véritable multinationale déconnectée de l'État belge qui ne rendra plus de compte qu'au conseil d'administration.

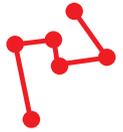
Transférer les produits et services à travers toutes ses filiales dans le but d'optimiser au maximum la rentabilité.

Éliminer toutes contestations du monde du travail ou qu'il soit.

Accélérer la fin des métiers d'hier pour coller plus rapidement aux réalités de demain.

GOUVERNEMENT	BPOST
La Belgique est endettée, seule possibilité, faire des économies pour relever le pays. Économies demandées à la classe moyenne, pas touche aux nantis.	Suite à la perte des journaux et la diminution du courrier, compte 679, bpost serait bientôt déficitaire. Efforts et économies. Faire supporter aux travailleurs le non-versement des dividendes aux actionnaires.
Un seul mot « travail »	7h36 ou plus. Réorganisations à outrance qui engendrent une charge de travail infaisable en 7h36 ainsi que la suppression de postes et d'emplois. Diminution des effectifs de 1.100 équivalents temps plein. L'objectif qui perdurera annuellement en principe jusqu'en 2028 permettra de diminuer le personnel pour éponger les pertes de la mauvaise gestion financière du groupe liée à la stratégie de ses dernières années.
Le bien-être de la personne passe au dernier plan. Remise au travail coûte que coûte des personnes en inaptitude physique. Les métiers pénibles ne seront plus considérés comme tel. La vieillesse et la maladie sont devenues des sujets tabous.	Le bien-être a le mérite d'exister dans ces discours et textes de l'entreprise. Dans la pratique, on peut constater que cette notion n'est pas une priorité. Notion bafouée au quotidien. Rythme de travail infaisable. 3 absences sur 12 mois et vous avez droit à un entretien d'absentéisme.
Privatisation de services publics	Bpost est déjà en train d'effectuer des regroupements avec ses filiales.
Droit de grève critiqué et bafoué. Les grévistes se sont vus insultés.	Bpost a fait appel aux huissiers pour lever les piquets.

Thierry TASSET
Secrétaire général



ÉDITO

COUPS BAS !



Les mesures d'économies instaurées en Régions, l'austérité du gouvernement sur le dos des travailleurs, les agressions contre nos chauffeurs, voilà autant de coups bas portés à nos agents, d'autant plus cruellement ressentis qu'ils se conjuguent et s'additionnent. Les raisons de nos colères s'accumulent et renforcent notre détermination. Nous ne céderons ni au chantage ni aux pressions. Et c'est la tête haute et en rangs serrés que nous portons nos revendications à chaque niveau de pouvoir qui nous agresse frontalement.

Le gouvernement wallon a décidé de faire table rase de tout ce qui avait été négocié avec le précédent exécutif. Comme si cela ne suffisait pas, il ignore superbement ses promesses d'étendre et d'améliorer la mobilité au profit d'économies inconsidérées. En effet, comment peut-on dans le même temps promettre redéployer l'offre de services et en supprimer les budgets ? Dès lors qu'on demande à la population d'utiliser davantage les transports en commun, les moyens suffisants devraient y être affectés. La réduction du financement d'environ 3 % par an va non seulement restreindre l'offre aux voyageurs, elle va aussi toucher nos conditions de travail à tous les niveaux. Ce paradoxe est pour nous insoluble et démontre combien les promesses du gouvernement Azur n'étaient que du pipeau !

Comme si ce n'était pas déjà assez pénible, le gouvernement fédéral vient nous planter une nouvelle banderille dans le dos ! Car pénibles assurément nos métiers le sont. Jusqu'à ce jour, l'autorité le reconnaissait et nous pouvions négocier des conditions de travail et de départ anticipé convenables. Aujourd'hui, l'Arizona renverse la table et change les règles en pleine partie ! Le régime de chômage avec complément d'entreprise (RCC) qui permettait à de nombreux agents de prendre une prépension est supprimé à partir du 31 janvier 2025 Les droits acquis des travailleurs ne seront plus affectés et certaines périodes assimilées (RCC, chômage de longue durée et emplois de fin de carrière) ne seront plus prises en compte pour le calcul de la pension. Tout cela sans période de transition et certains camarades qui se préparaient

au départ se voient contraints de rester au boulot, parfois malades, des années de plus ! C'est inadmissible !

Cette austérité ne passe absolument pas ! Non seulement les carrières s'allongent douloureusement mais le travail sera encore plus pénible ! Flexibilité et temps de travail accrus, salaires bloqués, statut détruit, périodes assimilées annulées, malus pension infligé. Les répercussions sur les travailleurs sont intolérables ! Elles justifient notre place de combat en première ligne des résistances soutenues en front commun à ce gouvernement des droites ! Des manifestations de plus de 100.000 personnes, des grèves réussies dans toutes les régions de ce pays, des plans d'action décidés jusqu'en octobre prochain : voilà qui devrait faire réfléchir ce gouvernement de malheur !

Qu'il y prenne garde ! Car l'austérité n'est pas qu'une torture pour les travailleurs, c'est aussi un puissant dissolvant de nos valeurs de civilisation ! En cassant les solidarités et les possibilités d'un horizon serein, ce sont les conditions d'une vie harmonieuse qui sont menacées. Et cette menace pèse au premier degré sur toutes ces personnes qui galèrent chaque matin pour nouer deux bouts qui ne s'accordent même plus. Et cette menace devient tangible pour ceux qui ne voient plus dans les services publics que le reflet d'une autorité qui les abandonne et les méprise. Notre personnel les rencontre tous les jours et doit parfois subir leurs violences.

Aucune violence n'est acceptable ! Nous soutenons chaque collègue qui a dû subir une agression et nous lui témoignons affection et solidarité.

Mais, si la violence au sein de la société augmente, nous en tenons pour responsables les gouvernements qui, de coupes sombres en coups bas austères, n'ont cessé de répandre le malheur autour d'eux !

Serge DELCHAMBRE
Secrétaire interrégional wallon



ÉDITORIAL

Bonjour à toutes et tous,

Lorsqu'en février dernier je vous faisais part de nos craintes par rapport à la « super note De Wever », nous n'imaginions pas encore toute la portée des intentions nauséabondes des politiques censés nous représenter.

Attaques sur les pensions, les chômeurs, les femmes, les jeunes, les artistes, mais aussi plus précisément sur l'ensemble des services publics, qui soit dit en passant sont aussi des services au public, etc.

De telles attaques imposent forcément des contre-attaques, depuis janvier vous avez donc pu voir l'ensemble des syndicats et l'ensemble des secteurs se retourner et faire face aux dictats de droite que sont le MR et la N-VA pour ne citer qu'eux.

Oui les grèves sont nombreuses et dispensées tous azimuts par de nombreux secteurs, cheminots, enseignements, administrations ... et d'autres vont encore suivre, le tout parsemé de grèves générale en janvier, février, mars, avril, et d'autres suivront si le gouvernement continue d'ignorer les travailleurs et s'obstine à vouloir asservir la population.

Vous l'aurez compris, 2025 est et sera une année de lutte syndicale intense, que nous pouvons d'ores et déjà comparer

à 1968, au vu de l'intensité des attaques et des régressions que celles-ci vont imposer.

Certes, en ce début d'année, la population reste encore mitigée sur la tenue de ses grèves, jugées parfois comme des prises d'otages, parfois bien comprises par des personnes concernées et parfois laissant certains perplexes sur la nécessité, l'aboutissement ou encore par rapport à cette volonté de « changement » exprimée dans les urnes, les impacts des ces mesures ne se faisant pas encore ressentir.

Tout l'intérêt aujourd'hui est bien la communication et l'explication la plus simple et correcte possible vers la population, tout en démontant les mensonges honteux et populistes distillés par la majorité en place.

N'oublions pas que les richesses de ce pays sont produites par l'ensemble des travailleurs, il n'est donc pas opportun, en 2025, de vouloir à nouveau en faire des serfs, comme au Moyen-Âge.

L'exploitation mène à la révolution !

Fabrice MATHIEU



PROXIMUS



Alors que la fée électricité fait partie de notre quotidien depuis des décennies, c'est aujourd'hui la magie de la fibre optique qui envahi notre territoire.

Stabilité du réseau, vitesse de transfert très élevée, insensibilité aux phénomènes physiques connus avec le cuivre, la fibre s'inscrit comme LA solution idéale, mais cela est sans compter sur le coût de son placement et sa fragilité structurelle, en effet il est aisé de « casser » une fibre optique, parfois aussi fine qu'un cheveu.

Cependant, Proximus s'affère à dérouler son plan de déploiement de la Fibre, un investissement de plusieurs Milliards d'euros prévu jusqu'en 2028, toutes les équipes de toutes les divisions travaillent à ce projet, mais aujourd'hui, au beau milieu de cette épopée, le CEO nous quitte, une partie du conseil d'administration doit être remplacé et le contexte politique est plus défavorable que jamais, de plus l'entreprise entend encore réduire ses effectifs par le non remplacement des départs à la pension.

Malgré tout cela, l'année 2024 a été très bonne voir même exceptionnelle selon les commentaires de la direction, et nous en voulons pour preuve la rétribution vers les employés perçue avec YUMI, certes tout le monde fait du très bon boulot mais cela ne va pas sans heurt, la charge de travail de chacun augmente, les compétences demandées sont multipliées et la flexibilité est à son paroxysme.

Il convient malgré tout d'admettre que le dialogue social reste de mise et que la direction de Proximus présente ses intentions à l'approbation des syndicats, même si la route semble tracée, le revêtement de celle-ci est régulièrement modifié.

La CGSP reste sur le vif pour chaque dossier et consulte au maximum les personnes concernées, en ce qui concerne les positions internationales de l'entreprise, nous suivons également activement l'actualité et faisons réagir Proximus à certaines situations qui se présentent dans l'un ou l'autre pays où nous avons des activités.

Fabrice MATHIEU

SKEYES

Chez Skeyes, et pour son CEO, le dialogue social s'apparente plus à une contrainte ou une obligation qu'à une vraie concertation qui se voudrait bienveillante et visant les intérêts de tous, entreprise comme travailleurs.

Malheureusement nous avons du à nouveau rappeler à l'entreprise les règles de bienséance liées au dialogue social et accessoirement régies par la loi.

En effet la distribution des dossiers dans les délais impartis ou encore le respect des procédures de négociation ainsi que les demandes des syndicats de pouvoir en finir avec des

dossiers qui traînent sur les bureaux depuis des mois voire même des années.

CONCERNANT LES DOSSIERS EN COURS :

RÈGLEMENT DES CONGÉS :

En discussion depuis plusieurs mois. Nous avons fait des propositions rencontrant vos requêtes et espérons que nous pourrons enfin trouver un accord sur les textes.



DITO :

Des formations spécifiques aux techniciens ont été délivrées, aucune concertation avec les syndicats concernant ces formations, nous sommes donc vivement intervenus sur les sujets de sécurité, mobilité etc.

Aujourd'hui un groupe de travail « DITO » est créé et va, nous l'espérons, nous permettre de définir les différents aspects relatifs à tous ces thèmes, notamment via la concertation d'experts techniques.

Cependant, pour pouvoir avancer avec DITO, nous exigeons d'avancer voire clôturer les anciens dossiers encore en cours.

POLITIQUE SALARIALE DES CONTRACTUELS :

Nous avons franchi une nouvelle étape dans ce dossier, la date de fin de la phase 3 est atteinte (le 31/03/2025). Le Groupe de travail Statut d'avril doit pouvoir permettre l'élaboration de la structure et un planning pour la phase 4.

Malheureusement, nous apprenons entre temps le départ (une nouvelle fois) du directeur des ressources humaines, cet événement pourrait de nouveau être un frein à l'évolution de ce dossier.

PLACE DE CHEF TECHNICIEN CHARLEROI :

Nous apprenons, après plusieurs injonctions, que ce poste est enfin ouvert.

Bonne chance aux candidats !!!

ASSURANCE HOSPITALISATION POUR LES PLUS DE 65 ANS ENCORE ACTIF :

Nous avons constaté que suite aux modifications de loi sur la fin de carrière, les personnes travaillant encore après 65 ans, ne bénéficiaient plus du tarif employé pour leur plan hospitalisation.

Nous avons donc interpellé la direction de l'entreprise sur ce point précis afin d'y apporter une solution.

Une modification au contrat est suggérée lors du renouvellement de celui-ci fin 2025.

Une négociation est en cours afin que les personnes actuellement concernées ne soient pas lésées d'ici la signature du nouveau contrat.

SURPLUS D'HEURES 2024 POUR CERTAINS EMPLOYÉS :

Skeyes s'engage à nous présenter une proposition après les vacances de Pâques.

PLAN DE RÉORGANISATION MET OFFICE/OBSERVATION :

Un plan de réorganisation nous a été présenté, transférant la tâche d'observation vers le Met Office durant la pose de nuit. Nous avons contesté ce projet par une argumentation fournie et fait une contre-proposition actuellement analysée par le management.

Fabrice MATHIEU



IBPT

COMITÉ SUPÉRIEUR DE CONCERTATION (CSC/HOC) :

EXTENSION DU CADRE ORGANIQUE DE L'IBPT

HOC du 20/01/2025 : il était prévu d'étendre le cadre organique de l'IBPT de 288 à 316 ETP, principalement en réponse aux exigences du cadre législatif européen (Digital Service Act, NIS2, RED/CRA et AI Act, etc.).

HOC du 17/03/2025 : une nouvelle analyse des besoins est en cours, en réponse à l'augmentation des prérogatives de l'Institut dans le cadre de l'accord de gouvernement Arizona (Data Act, Règlement sur l'IA, Règlement sur les infrastructures Gigabit, compétences de contrôle et de coordination, etc.). Une proposition d'extension du cadre sera prochainement présentée aux organisations syndicales. Il est prévu d'ajouter environ 15 ETP supplémentaires, notamment pour la mise en place d'un « Helpdesk ».



PROJET D'ARRÊTÉ ROYAL MODIFIANT LE STATUT ADMINISTRATIF ET PÉCUNIAIRE :

Nous avons entamé les discussions dont vous trouverez les principaux thèmes ci-dessous :

- **Service de garde** : nécessité d'adapter dans les statuts le système de service de garde à l'IBPT afin de prendre en compte les gardes du service NETSEC et prévoir un paiement rétroactif au 1er juin 2024. Les adaptations des statuts permettront la mise en place de potentiels nouveaux services de garde tout en respectant les règles spécifiques du service de garde NCS.

- **Déplacement Domicile-Lieu de travail** : l'objectif est d'offrir plus de flexibilité en matière de mobilité, par exemple en introduisant un système de location de vélos (Bike lease) et en permettant à l'IBPT de contribuer financièrement aux frais de stationnement de la SNCB.
- **Chèques-Repas** : permettre aux agents statutaires et contractuels de l'IBPT de pouvoir bénéficier de chèques-repas de € 6 pour autant qu'ils ne perçoivent pas une indemnité de frais de séjour.
- **Revalorisation de l'indemnité forfaitaire pour frais de route** : consécutivement au point précédent, les techniciens ayant une fonction itinérante ne peuvent bénéficier de l'octroi. Il s'agit dès lors de négocier la revalorisation de leur indemnité forfaitaire pour frais de route.
- **Inaptitude physique des fonctionnaires** : les statuts sont adaptés pour se conformer à la loi du 18 mai 2024, mettant en place un « Régime de pension temporaire » en vigueur jusqu'au 31 décembre 2027. À partir du 1er janvier 2028, ces pensions temporaires seront automatiquement converties en « Allocation d'inaptitude temporaire de travail pour fonctionnaires (AiF) ». Il est également nécessaire d'adapter la position administrative du fonctionnaire concerné afin de maintenir un lien juridique avec l'Institut.

D'autres thèmes sont en cours de négociation, tels que certaines modalités du processus d'évaluation, le système de mission, ainsi que l'allocation de gestion semestrielle.

Nous vous tiendrons informés de l'avancement des négociations en cours.

Fabrice MATHIEU

ENSEMBLE NOUS SOMMES PLUS FORTS !



TOUS CHEMINOTS!

MÊMES COMBATS



ATTAQUES SUR LES PENSIONS



RÉDUCTION DES MOYENS



ATTAQUES SUR LE STATUT

**REJOIGNONS
LA GREVE
DU 29 AVRIL**

IR
CGSP



MERCI

Les Services Publics plus que jamais à vos côtés

